



Evaluation finale

Projet « Gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso » (PIMS # 4298)

Résumé des informations de projet

Pays	Burkina Faso
Région	Afrique
Organisme d'exécution	Programme des Nations-Unies pour le Développement
Domaine d'Intervention en Biodiversité	BD1 : Améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégées
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (anciennement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD))
Date de l'évaluation	Juin 2018
Évaluateur	Francis Staub

Juillet 2018

Sommaire

Sommaire	2
Liste des tableaux.....	3
Résumé exécutif	5
Tableaux synoptiques du projet.....	5
Description du projet (brève).....	6
Tableau de notations d'évaluation	7
Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements	7
Recommandations.....	8
Enseignements	9
Acronymes et abréviations.....	11
1. Introduction	13
Objectif de l'évaluation.....	13
Champ d'application et méthodologie	13
Structure du rapport d'évaluation	14
2. Description et contexte de développement du projet.....	14
Démarrage et durée du projet	14
Problèmes que le projet visait à régler	15
Objectifs immédiats et de développement du projet.....	15
Indicateurs de base mis en place.....	16
Principales parties prenantes	17
Résultats escomptés	18
3. Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés)	19
3.1. Conception/Formulation du projet.....	19
Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs).....	19
Hypothèses et risques	22
Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet	22
Participation prévue des parties prenantes	22
Approche de réplcation	23
Avantage comparatif du PNUD	23
Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur	23
Modalités de gestion	23
3.2. Mise en œuvre du projet.....	24

Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre).....	24
Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)	25
Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative.....	26
Financement du projet.....	26
Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*).....	28
Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles	30
3.3. Résultats des projets.....	31
Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*).....	31
Pertinence (*).....	43
Efficacité et efficacité (*)	43
Appropriation par le pays	44
Intégration.....	44
Durabilité (*).....	45
3.4. Impact	46
4. Conclusions, recommandations et enseignements.....	47
4.1 Conclusions.....	47
4.2. Recommandations	47
4.3. Enseignements	49
5. Annexes	51
Annexe 1 - Itinéraire, liste des personnes interrogées	51
Annexe 2 - Liste des documents examinés	54
Annexe 3 – Aires protégées du Burkina Faso et zone du projet (rectangle rouge)	56
Annexe 4 – Matrice d'évaluation.....	57
Annexe 5 - Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation.....	69
Annexe 6 : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation	71

Liste des tableaux

Tableau 1 : resumé des notations d'évaluation.....	7
Tableau 2 : les 9 indicateurs.....	16
Tableau 3 : produits attendus	18
Tableau 4 : analyse détaillée des indicateurs	20
Tableau 5 : les coordonnateurs du projet.....	25
Tableau 6 : Fonds décaissés annuellement par composante et par bailleurs.....	27
Tableau 7 : Situation de décaissements du fonds FEM	27

Tableau 8 : Situation de décaissements de la subvention de l'Etat.....	28
Tableau 9 : les chargés de suivi évaluation.....	28
Tableau 10 : coordonnateurs	30
Tableau 11 : chargés de suivi évaluation.....	30
Tableau 12 : personnels contractuels	31
Tableau 13 : Tableau des résultats du projet (au 31 mai 2018).....	32
Tableau 14 : Liste des produits par effet inscrits au cadre de résultats stratégiques et principales réalisations	35
Tableau 15 : les plans de gestion.....	39
Tableau 16 : liste des formations dispensées.....	39
Tableau 17 : les plans de gestion.....	48

Résumé exécutif

Tableaux synoptiques du projet

Détails du projet

Nom du projet	Gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso
# projet FEM	4221
# projet PNUD	4298
Pays	Burkina Faso
Région	Afrique
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (anciennement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD))
Modalité de gestion	NIM
Domaines d'Intervention du FEM	BD1 : Améliorer la durabilité des systèmes d'aires protégées
Programme stratégique FEM	Biodiversité
Type de projet	Full-sized Project (FSP)

Données financières

Project Preparation Grant	\$ 49,000
GEF Grant Amount	\$ 860,000
Co-finance (total)	\$ 7,716,127

Dates importantes

Project Approved / CEO Endorsement Date	30 juin 2011
Project duration	4 ans
Project start date (Project Document Signature Date)	5 juin 2013
Date of Inception Workshop	05-07 février 2014 (Dédougou)
Expected Date of Mid-term Review	30 juin 2015
Actual Date of Mid-term Review	Pas d'évaluation à mi-parcours
Expected Date of Terminal Evaluation	31 mars 2017
Original Planned Closing Date	5 juin 2017
Date de l'évaluation finale	Juin / juillet 2018
Revised Planned Closing Date	31 décembre 2018

Membres de l'équipe d'évaluation

L'évaluation a été menée par Francis Staub, avec l'aide de monsieur Mathurin SANON, en tant que personne « ressource » pour la mission sur le terrain.

Remerciements

L'évaluateur tient à remercier tout particulièrement Madame Clarisse Coulibaly (PNUD) et Monsieur Brama Ouattara (Coordonnateur National du projet) pour leur disponibilité et la très bonne organisation de la mission de terrain qui a permis de rencontrer la grande majorité des parties prenantes, et notamment au niveau des différents groupements. Des remerciements aussi pour toute l'équipe du projet pour leur grande disponibilité. Le succès de la mission n'aurait pas été le même sans l'aide précieuse, et les nombreuses discussions avec Monsieur Mathurin Sanon (qui fut aussi de nombreuses fois un merveilleux traducteur). La disponibilité des autorités du Ministère (Secrétaire Général et Directeur Général des Eaux et Forêts) a aussi été très précieuse, et a permis d'appréhender l'appropriation du projet par le pays. Enfin, des remerciements très sincères à l'ensemble des membres des groupements visites dont l'accueil et la générosité furent très touchants.

Description du projet (brève)

En raison de sa position géographique unique entre les écorégions sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso représente une passerelle importante entre des écosystèmes différents. De ce fait, le pays abrite une grande diversité de faune et de flore sauvages et permet les migrations d'espèces fauniques à travers la région, fonction critique dans le contexte du changement climatique. Grâce à ces caractéristiques écologiques et aussi parce que le pays est parvenu à maintenir un réseau de parcs, réserves de chasse et forêts classées, le Burkina Faso accueille une richesse surprenante en animaux sauvages (y compris les mammifères emblématiques de l'Afrique que sont les éléphants, les antilopes et les hippopotames) et d'importants habitats naturels résiduels, qui ont disparu du reste de l'Afrique de l'Ouest. Les pressions démographiques, la pauvreté et le changement climatique font cependant peser des menaces croissantes sur les écosystèmes restants du pays et sur son système d'aires protégées. Ces facteurs accélèrent la déforestation, les empiètements sur les aires protégées et la dégradation générale des écosystèmes, particulièrement pendant la saison sèche, lorsque des feux de brousse dévastent des savanes et affectent la viabilité à long terme des forêts restantes, de zones humides et du réseau d'aires protégées. Le présent projet affrontera ces menaces en appuyant l'instauration d'un cadre propice à la mise en œuvre de dispositions participatives au profit des communautés riveraines d'aires protégées afin qu'elles puissent agir de manière à relever le rendement des activités de conservation actuelles tout en améliorant leurs moyens de subsistance. Parce qu'elles deviendront responsables de la conservation des ressources biologiques d'aires protégées et bénéficieront directement de services écosystémiques améliorés, les communautés auront toutes les raisons de s'intéresser à la protection de zones classées. Le soutien du FEM renforcera la protection d'environ 160 000 hectares d'aires de conservation existantes et leurs zones tampons (cinq forêts classées et un parc national). Il déploiera en outre des actions de conservation directes le long du corridor fluvial du Mouhoun, couvrant plus de 328 000 hectares de terres dans l'ouest du Burkina Faso. Ce projet pourrait devenir la première étape d'une stratégie à long terme pour assurer la restauration et la conservation de voies importantes de migrations transfrontalières d'animaux sauvages tout en offrant à la faune, à la flore et aux populations une protection écosystémique contre les effets du changement climatique.

Le but du projet est de **conserver une biodiversité d'importance mondiale au Burkina Faso en protégeant et en gérant de manière durable des ressources forestières d'un grand intérêt biologique dans la Boucle du Mouhoun**. L'objectif du projet consiste à **incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons**.

Le projet est structuré en 2 effets (composantes) :

- Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation au processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi
- Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun

Tableau de notations d'évaluation

Tableau 1 : résumé des notations d'évaluation

Suivi et évaluation	Notation	Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et de l'évaluation au démarrage	Satisfaisant	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	Satisfaisant
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation	Modérément satisfaisant	Qualité de l'exécution : agence d'exécution	Satisfaisant
Qualité globale du suivi et de l'évaluation	Modérément satisfaisant	Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	Satisfaisant
Évaluation des résultats	De l'agence d'exécution/agence de réalisation	Durabilité	De l'agence d'exécution/agence de réalisation
Pertinence	Pertinent	Ressources financières	Probable
Efficacité	Satisfaisant	Sociopolitique	Probable
Efficience	Satisfaisant	Cadre institutionnel et gouvernance	Moyennement probable
Note globale de la réalisation du projet	Satisfaisant	Environnemental	Probable
Genre	Satisfaisant	Probabilité globale de la durabilité	Probable

Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

Le but du projet est de **conserver une biodiversité d'importance mondiale au Burkina Faso en protégeant et en gérant de manière durable des ressources forestières d'un grand intérêt biologique dans la Boucle du Mouhoun**. L'objectif du projet consiste à **incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, au processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons**.

Dans son ensemble, le projet est un succès (surtout par rapport au budget disponible). Les actions de terrain ont été très appréciées par les communautés villageoises. On a pu constater des premiers changements de comportement des populations villageoises vis-à-vis de la gestion des aires protégées : actions de surveillance, reboisement, lutte contre les feux de forêts. Sur l'un des sites pilotes, il n'y a plus eu de feu depuis le début du projet. On a aussi pu constater que les populations locales sont très bien sensibilisées et sont devenues un excellent relais. La mise en place de vergers en bordure des AP semble aussi être une excellente idée mais il faudrait plus de temps pour en vérifier l'efficacité. Un autre point fort du projet a été la collaboration avec les autres projets en cours de la zone, qui a permis de pallier au manque de cofinancement et de mettre en œuvre des activités initialement prévues (reboisement, rédaction des PAG). On a aussi pu constater que le projet est bien connu dans la région (malgré l'absence de chargé de communication). **La grande force du projet aura été d'obtenir des résultats « visibles » et tangibles.**

Lors de la mission, l'équipe d'évaluation a pu constater une grande implication des communautés, qui paraissent motivées et impliquées et aussi sensibles à la question de la protection de la biodiversité.

Il reste un peu plus de 5 mois pour finir certaines actions engagées et notamment s'assurer que le matériel des groupements fonctionne bien et que les PAG manquants seront bien réalisés. Il faudra aussi voir comment la **capitalisation et la réplication de certaines actions sera mise en œuvre.**

Recommandations

L'évaluation s'est tenue à six mois de la fin officielle du projet, il reste donc encore un peu de temps pour finaliser quelques actions qui permettrait au projet d'atteindre ses objectifs.

- **Le soutien aux groupements**

Bien que la plupart des groupements reconnaissent les avantages et l'utilité du projet, il faudra tout de même veiller à ce que l'ensemble du matériel ayant été fournis fonctionne et soit installé. De plus, dans certains cas, il faudra peut-être renouveler les formations. Si en fin de projet, l'ensemble des groupements disposent de matériel opérationnel, il est fortement probable que ces derniers seront pérennes.

- **Les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG)**

Au moment de l'évaluation, l'ensemble des plans n'étaient pas encore finalisés. Il faudra donc veiller à ce que cela soit le cas à la fin du projet.

- **Valoriser les acquis et bonnes pratiques du projet**

De nombreuses actions mises en œuvre auront été un succès, et notamment l'accompagnement auprès des communautés villageoises. Il serait utile de réfléchir à une capitalisation de ces actions et de leur réplication.

- **Évaluation finale**

Il faudrait peut-être prévoir une « seconde » évaluation finale (une fois le projet réellement achevé) pour vérifier certains points (les PAG, l'opérationnalité du matériel). Cette évaluation pourrait être conduite en parallèle de l'évaluation à mi-parcours du EBA/FEM.

De plus, il faudra veiller à :

- Mettre en œuvre les plans de gestion et s'assurer de disposer du budget nécessaire. Les projets d'appui aux AP qui incluent le développement de plans de gestion doivent anticiper le financement de celui-ci par des activités de plaidoyer en cours de mise en œuvre ou idéalement dès la phase de conception en prévoyant des phases additionnelles de l'intervention. Dans tous les cas, ces plans de gestion sont systématiquement trop ambitieux et non financés dans leur globalité ; il est important en phase de formulation de ces plans d'établir avec les communautés des priorités plutôt que des listes d'actions à financer. De plus, il est nécessaire de développer dès que possible un plan d'affaires pour la pérennisation des financements de l'ensemble des activités de l'AP.
- Poursuivre le travail sur le développement d'activités génératrices de revenus pour les communautés locales.
- Poursuivre le travail de surveillance, et notamment les formations, l'équipement des agents, ainsi que le développement d'aménagements au sein des AP pour un contrôle effectif.

Enseignements

Le projet a su mettre en œuvre des actions concrètes – et visibles – sur le terrain.

Les meilleures pratiques

- **Des actions concrètes et visibles**

Le projet a permis de réaliser des actions concrètes et visibles au bénéfice des populations, qui se sont ainsi appropriées le projet et ont reconnues son utilité.

- **L'appui aux communautés villageoises**

L'appui aux communautés villageoises (groupements de femme, chasseurs, ...) est sans aucun doute la plus belle réussite de ce projet, et de plus, il est fort probable que la plupart des groupements soient pérennes. Comme mentionné par ailleurs, ces appuis ont permis :

- Baisse de la pénibilité
- Amélioration de la qualité
- Augmentation de la productivité
- Diversification de la production
- Augmentation du niveau de vie et scolarisation des enfants

Ces appuis ont aussi eu un impact sur la gestion des aires protégées et des zones tampons : protection des ressources naturelles, entretiens, lutte contre le feu, reboisement d'espèces locales.

On peut aussi citer **la mise en place des ruches** qui a permis une production moins contraignante et modernisée. De plus, les bénéficiaires entretiennent désormais mieux les forêts dans lesquelles se trouvent les ruches afin de lutter contre les feux de forêts (sur l'un des sites pilotes, il n'y a plus eu de feu depuis 2012).

La mise en place des vergers en bordures des aires protégées dans les zones tampons semblent être une très bonne idée mais il faudra plus de temps pour en mesurer l'impact réel.

- **Les partenariats**

L'autre point fort du projet a été de bien collaborer avec les autres projets de la région – et de créer des synergies - afin de mener des actions conjointes : reboisement, rédaction des plans de gestion ou encore renforcement des capacités. Ainsi, de nombreuses activités du projet ont pu être mises en œuvre grâce à ces collaborations. On peut aussi citer les dons de terrains par les communes ou encore la construction de bâtiments par les groupements.

Les points négatifs

- **La taille de l'équipe de gestion du projet et l'instabilité du personnel**

On peut regretter une équipe de projet très réduite et notamment l'absence d'un spécialiste en communication, ce qui aurait permis de valoriser les résultats du projet. De plus, l'instabilité du personnel aura été un problème tout au long du projet, et un frein à une bonne dynamique.

- **Les chartes foncières**

Beaucoup d'effort et d'argent ont été investi dans l'élaboration des chartes foncières qui restent des outils très théoriques et sans valeur juridique. De plus, du fait que ces documents ne seront pas vulgarisés et traduits, on peut douter de leur utilisation par les communautés locales au niveau des forêts classées. Elles ont cependant le mérite d'avoir été développées de manière très participative et donc d'avoir permis de sensibiliser les communautés locales sur l'importance des ressources naturelles et de les gérer durablement. Elles pourraient servir d'outils de gestion des forêts communales et villageoises.

- **Plans de développement communaux (PCD)**

Les communes ne sont pas forcément assez formées à la planification et notamment à l'intégration de la biodiversité et des aires protégées. L'un des moyens d'intégrer ces notions aurait été les Plans de développement communaux (PCD). Il aurait fallu faire un plaidoyer auprès du comité *ad hoc* pour intégrer l'environnement / AP.

- **Le matériel**

La plupart des groupements ont été confrontés au même problème : du matériel parfois défectueux (et non adapté à leur besoin), un laps de temps beaucoup trop long entre la réception du matériel et son installation (plus de six mois dans certains cas), et des formations tardives. Il aurait fallu privilégier un prestataire unique pour à la fois, livrer et installer le matériel et former les communautés. A la suite de l'évaluation, l'équipe du PNUD a effectué une mission de terrain afin de résoudre ces problèmes avant la clôture du projet.

Une **évaluation à mi-parcours** aurait aussi été utile.

Acronymes et abréviations

ACRIC	Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AP	Aire Protégée
APFNL	Agence nationale pour la promotion des produits forestiers non ligneux
BUNEE	Bureau National des Evaluations Environnementales
CIGF	Comité inter-villageois de gestion forestière
CPP	Country Partnership Program / Programme National de Partenariat pour la gestion durable des terres
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
DFC/ DGFF	Direction de la Faune et des Chasses / Direction Générale des Forêts et de la Faune
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DREDD /BMH	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable / Boucle du Mouhoun
DREP	Direction Régionale de l'Economie et du Plan
EBA	Projet Adaptation basée sur les écosystèmes
EIES	Etude d'Impact Environnement et Social
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GGF	Groupement de Gestion Forestière
GEF	Global Environment Facility / Fonds pour l'Environnement Mondial
IMF	Institutions de Micro-Finance
MATS	Ministère de l'Administration territoriale de la Sécurité
MECAP	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Autogérés des producteurs
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
METT	Management Effectiveness Tracking Tools / Outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées
MRSI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MSC	<i>Most Significant Change</i> / Changement le plus significatif
NIM ou NEX	Modalité d'Exécution Nationale
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OFINAP	Office national des Aires Protégées
ONG	Organisation Non Gouvernementale
<u>OSC</u>	Organisation de la société civile
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAPSA	Projet d'Appui à l'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire
PCD	Plan de développement communal
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PIF	Programme d'Investissement Forestier
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	Programme Régional de Développement
PRODOC	Document de Projet
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Projet d'appui aux Plates-Formes Multifonctionnelles
RAPPAM	Rapid Assessment and Prioritisation of Protected Area Management Tool
SG/MEDD	Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil national pour l'Environnement et le Développement Durable
TDR	Termes de Référence
UGGF	Union des groupements de gestion forestière
UGP	Unité de gestion du projet
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZOVIC	Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

1. Introduction

Objectif de l'évaluation

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indiquent les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM (*évaluation au niveau des projets directives pour réaliser les évaluations finales des projets du FEM et soutenus par le PNUD*).

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages du projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

L'évaluation finale a les objectifs complémentaires suivants :

- Promouvoir la responsabilisation et la transparence, et évaluer et divulguer l'ampleur des réalisations du projet.
- Faire une synthèse des enseignements tirés qui peuvent aider à améliorer la sélection, la conception et la mise en œuvre des activités futures financées par le FEM et soutenues par le PNUD.
- Exprimer des commentaires sur des questions récurrentes dans l'ensemble du portefeuille du PNUD et qui requièrent une attention particulière, ainsi que sur les améliorations touchant les questions précédemment identifiées.
- Contribuer à l'évaluation globale des résultats pour la réalisation des objectifs stratégiques du FEM axés sur les avantages environnementaux mondiaux.
- Mesurer dans quelle mesure le projet converge d'autres priorités des Nations Unies et du PNUD, y compris l'harmonisation avec d'autres résultats et réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du Plan d'action du programme pays du PNUD.

Champ d'application et méthodologie

Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM existent.

L'évaluation fournira des informations factuelles qui seront crédibles, fiables et utiles. Une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec le gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes, sera mise en œuvre. De plus, une mission sur le terrain, notamment sur certains sites du projet suivant sera effectuée. Les entretiens auront lieu avec les principales parties prenantes.

L'évaluation sera articulée autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**. Une série de questions couvrant chacun de ces critères est disponible en annexe 2 (et sera aussi intégrée au rapport final en annexe). Les aspects suivants seront aussi développés :

- Financement/cofinancement du projet - L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles seront pris en compte. L'évaluateur bénéficiera de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans son analyse et notamment pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.
- Intégration - Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.
- Impact – L'évaluateur appréciera dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions de l'évaluation doit figurer : le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact.

A noter qu'il n'y a pas eu d'examen à mi-parcours.

Structure du rapport d'évaluation

Ce rapport d'évaluation du terminal comporte cinq sections, dont un résumé exécutif. Ce résumé donne un bref historique du projet et sa conception, un résumé de ses résultats en lien direct aux activités, et à sa gestion et des aspects importants tels que le partenariat et la durabilité, l'impact et les conclusions et les recommandations pour les actions et les programmes futurs.

La partie introduction décrit le contexte et les antécédents de l'évaluation et fournit une brève description de l'objet, de la portée, de l'objet de l'évaluation et de la méthodologie utilisée.

Le deuxième chapitre présente les informations sur le projet, y compris la description du projet, le contexte de développement et la stratégie.

La section des constatations est consacrée aux résultats obtenus pour les résultats du projet, qui est au cœur du rapport, présenté sous trois chapitres consacrés à la conception du programme, sa mise en œuvre et aux cinq critères d'évaluation.

La dernière section vise à fournir les conclusions de l'évaluation, les recommandations pour l'avenir et les leçons apprises.

2. Description et contexte de développement du projet

Démarrage et durée du projet

La période de mise en œuvre du projet était prévue pour **quatre ans** à partir de 2013. Le bureau du PNUD était l'agence de mise en œuvre du FEM et le projet a été mis en œuvre sous la modalité de mise en œuvre

nationale (NIM). Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) était le partenaire de mise en œuvre (c'est désormais le Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique).

Dates importantes

Approbation par le Secrétariat du FEM du PRODOC (CEO Endorsement)	30 juin 2011
Durée prévue du projet	4 ans
Signature du Document de Projet (PRODOC)	5 juin 2013
Atelier de démarrage	05-07 février 2014 (Dédougou)
Date prévue de l'évaluation à mi-parcours	30 juin 2015 // il n'y a peu eu d'évaluation à mi-parcours
Date prévue évaluation finale	31 mars 2017
Date de fin de projet (prévue)	5 juin 2017
Date de l'évaluation finale	Juin / juillet 2018
Date de fin du projet revue	31 décembre 2018

Les dates effectives de début et de fin du projet sont différentes de ce qui a été initialement prévu. En conséquence, le projet a été prolongé officiellement de plus d'un an (18 mois).

Problèmes que le projet visait à régler

Le projet visait à régler les 2 problèmes principaux ci-dessous :

- Le processus de décentralisation ne tient pas suffisamment compte du rôle potentiel des communautés pour la conservation de la biodiversité.
- Les capacités des communautés pour gérer les AP sont embryonnaires et les alternatives économiques au recours actuel à des moyens de subsistance non durables sont limitées.

Objectifs immédiats et de développement du projet

Le but du projet est de **conserver une biodiversité d'importance mondiale au Burkina Faso en protégeant et en gérant de manière durable des ressources forestières d'un grand intérêt biologique dans la Boucle du Mouhoun**. L'objectif du projet consiste à **incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, au processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons**.

Le projet est structuré en 2 effets (composantes) :

- Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation au processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi
- Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun

Indicateurs de base mis en place

Le cadre stratégique de résultats présente des indicateurs qui ont été formulés pour l'objectif global et chaque objectif spécifique du projet, avec un ensemble de 9 indicateurs établis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : les 9 indicateurs

Objectif/résultats	Indicateurs
<p>Objectif du projet : incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. AP et zones tampons (nombre et superficie en hectares) dans les municipalités de Boromo, Tchériba et Gassan, dans la Boucle du Mouhoun, qui sont effectivement cogérées par des communautés en tant que zones de conservation/à usages durables (impliquant un remaniement du modèle de gestion des AP). ⇒ Au moins 1 parc national et 4 forêts classées et leurs zones tampons, couvrant environ 160 000 hectares, font l'objet d'une cogestion communautaire (recourant à de modèles d'intendance des AP) reconnue par l'État. 2. Nombre des comités de gestion forestière et de conservation établis au niveau de la municipalité/du village dans le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun ⇒ Plus de 20 comités d'aménagement forestier à base communautaire sont établis et travaillent dans les zones tampons et des aires protégées 3. Situation de la population des éléphants dans le corridor écologique de la Boucle du Mouhoun ⇒ Plus de 50 éléphants dans le parc Deux Balé et le maintien de l'effectif des troupeaux migrants le long du Mouhoun
<p>Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il existe des textes normatifs adéquats concernant la réglementation et la mise en œuvre de dispositions participatives pour la gestion de ressources forestières et d'aires protégées, "l'adéquation" de ces textes devant être appréciée indépendamment à l'occasion d'évaluations du projet ⇒ Un modèle d'accord d'intendance foncière pour les forêts classées et/ou superficies comprises dans leurs zones tampons a été élaboré et approuvé par la DGFF et fait l'objet d'une mise en œuvre initiale à titre de pilote dans la Boucle du Mouhoun 2. L'existence d'accords de coopération technique et financière visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales, facilitées par le projet, à gérer la biodiversité ⇒ Les 3 municipalités (Boromo, Tchériba et Gassan) et au moins 10 groupes locaux participant au projet sont dotés de capacités financières, techniques et humaines améliorées par suite du projet

	<p>3. Amélioration, par rapport à la situation de départ, des scores sur la carte de pointage du PNUD des capacités de gestion d'aires protégées</p> <p>⇒ <i>Les scores en valeur absolue augmentent d'au moins 20 %</i></p>
<p>Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun</p>	<p>1. Meilleurs scores sur l'outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT) du FEM 4 pour les 5 AP pilotes dans la Boucle du Mouhoun (4 forêts classées et 1 parc national)</p> <p>⇒ <i>Tous les scores ≥ 40 à l'évaluation à mi-parcours / Tous les scores ≥ 50 à la fin du projet</i></p> <p>2. Des plans de gestion et des plans d'affaires d'AP ont été élaborés pour les sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun</p> <p>⇒ <i>Toutes les AP des sites pilotes comptent sur des plans de gestion et d'affaires à jour, bénéficiant d'un début de mise en œuvre</i></p> <p>3. La perception qui prévaut parmi les communautés quant à l'importance pour leurs moyens de subsistance d'une bonne intendance des ressources biologiques sur les sites pilotes du corridor protégé de la Boucle du Mouhoun, cette perception étant mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du « <i>changement le plus significatif</i> » (MSC)</p> <p>⇒ <i>Des changements positifs dans les moyens de subsistance sont perçus lors de l'application indépendante de la technique MSC</i></p>

Principales parties prenantes

Le projet a identifié de façon exhaustive toutes les parties prenantes potentielles dans le secteur (bailleurs, institutions gouvernementales, fondations, ONG locales/internationales, universités).

Institutions gouvernementales et entités publiques

- Ministère de l'Environnement et du Développement durable (SG/MEDD)
- Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durables
- Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)
- Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)
- L'Office national des aires protégées (OFINAP)
- Direction régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD)
- DRASA
- Agence de l'Eau du Mouhoun
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI)
- Ministère de l'Administration territoriale de la Sécurité (MATS)
- Collectivités territoriales
- Région / conseil régional
- Municipalité ou commune
- Village

Organisations non gouvernementales (ONG) ou Organisations de la société civile (OSC)

- Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES)

Organisations et groupes paysans et communautaires

- Chambre régionale d'agriculture (CRA)
- Autres organisations villageoises, communautaires et paysannes
- Détenteurs coutumiers et confréries

Secteur privé / Entreprises / Concessions

- Concessionnaires de chasse et Opérateurs touristiques

Organisations de développement internationales, Organisations bilatérales

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Banque mondiale
- Country Partnership Programme National de Partenariat pour la gestion durable des terres-CPP
- Deuxième Programme National pour la Gestion du Territoire (Phase 3)
- Chambre Régionale d'agriculture du Mouhoun

Partenaires potentiels

- Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN)

Résultats escomptés

Le projet visait à obtenir 2 résultats :

- La création d'un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation au processus de décentralisation au Burkina Faso.
- La démonstration de la possibilité d'une gestion communautaire efficace des aires protégées en faisant appel à des sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun.

Pour chaque résultat, les produits suivants étaient attendus :

Tableau 3 : produits attendus

Le cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation au processus de décentralisation au Burkina Faso a été établi
Les règles, les rôles et les responsabilités pour la cogestion d'AP communautaires, y compris la définition de l'intendance des terres et des droits d'utilisation, sont convenus par toutes les parties dans le but de promouvoir la conservation et le développement durable, et sont codifiés dans des textes applicables de politiques, lois, réglementations et règlements locaux
Les systèmes de planification régionaux et locaux dans la Boucle du Mouhoun prévoient des objectifs de gestion des AP et garantissent (i) que les programmes de développement locaux soient compatibles avec la conservation et (ii) que les AP contribuent au développement économique
La participation des communautés à la gestion et la conservation des AP, et l'utilisation durable de leurs zones tampons, bénéficient d'un soutien institutionnel et financier adéquat, et de systèmes efficaces de gestion de la connaissance et de l'information
Démonstration de la possibilité d'une gestion communautaire efficace des aires protégées en faisant appel à des sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun

Des institutions/organisations pilotes gérées par les communautés sont en place et ont commencé à fonctionner
Les zones tampons et les forêts protégées ont été délimitées et les plans de gestion et plans d'affaires y afférents ont été préparés
L'utilisation des sols et les droits d'occupation/intendance des terres, tels qu'ils auront été définis au niveau local, donnent aux communautés des incitations à utiliser leurs ressources d'une manière compatible avec la conservation, notamment dans les zones tampons d'aires protégées
Un système pour la gestion et le suivi de ressources biologiques dans des forêts sous gestion communautaire est en place et fournit une information pertinente et à fondement scientifique sur l'état de la biodiversité sur les sites pilotes
Des mécanismes de consultation effectifs ont été établis pour réaliser la gestion participative des ressources des forêts protégées et de leurs zones tampons
Les groupes et associations locales ainsi que les municipalités concernées ont été renforcés dans leurs capacités de planification et de décision en matière d'utilisation durable et de conservation

3. Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés)

3.1. Conception/Formulation du projet

La formulation du projet répond parfaitement aux préoccupations du Gouvernement. Le projet est essentiellement une intervention centrée sur la cogestion des AP par les communautés villageoises (règles, rôles et responsabilités) et sa mise en application au niveau de sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun. Pour la plupart des personnes rencontrées, le document de projet était beaucoup trop détaillé et par moment, les actions mentionnées trop ambitieuses. **De plus, ce document était parfois trop théorique et le budget était aussi sous-évalué.**

Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)

L'analyse du cadre logique montre que le projet a été dans son ensemble plutôt bien développé mais par moment peut-être trop ambitieux. Le principal problème du projet et de sa conception réside dans le fait que la notion de « zone tampon » diffère selon les interlocuteurs et qu'elle n'a pas une définition commune. On peut aussi regretter dans le développement du projet l'absence d'une revue de la législation en vigueur au niveau national et local, ce qui aurait peut-être permis de mieux mettre en œuvre une action relative à la gestion communautaire.

On peut aussi regretter le choix de certains indicateurs :

- L'utilisation des outils « PNUD » (tels que l'outil METT, le système du *scorecard* ou encore le MSC) : ces indicateurs ne semblent pas avoir été une réponse efficace pour suivre l'évolution du projet ; leur application étant peut-être trop complexe et le personnel n'avait pas été formé à leur utilisation. Ainsi, le MSC n'a pas été mis en œuvre.
- L'indicateur sur le suivi des éléphants semble aussi être mal choisis. Afin de pouvoir utiliser un tel indicateur, il aurait fallu prévoir un survol. Cet indicateur est donc difficilement mesurable.

Une analyse détaillée des indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : analyse détaillée des indicateurs

	S	M	R	P	T	Nouvelle formulation lors de l'atelier de démarrage
Indicateurs pour l'objectif du projet (Incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons)						
AP et zones tampons (nombre et superficie en hectares) dans les municipalités de Boromo, Tchériba et Gassan, dans la Boucle du Mouhoun, qui sont effectivement cogérées par des communautés en tant que zones de conservation/à usages durables (impliquant un remaniement du modèle de gestion des AP)						1. Le nombre d'AP effectivement cogérées par les communautés dans les Communes de la zone d'intervention. 2. La superficie (en ha) d'AP et de leurs zones tampons effectivement cogérées par les communautés dans les Communes de la zone d'intervention.
Nombre des comités de gestion forestière et de conservation établis au niveau de la municipalité/du village dans le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun						Le nombre de comités de gestion forestière et de conservation fonctionnel au niveau des communes pilotes
Situation de la population des éléphants dans le corridor écologique de la Boucle du Mouhoun						Le nombre d'éléphants dans le corridor écologique de la Boucle du Mouhoun
Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi						
Il existe des textes normatifs adéquats concernant la réglementation et la mise en œuvre de dispositions participatives pour la gestion de ressources forestières et d'aires protégées, "l'adéquation" de ces textes devant être appréciée indépendamment à l'occasion d'évaluations du projet						Le nombre d'actes administratifs et réglementaires portant sur la cogestion d'AP et des zones tampons communautaires.
L'existence d'accords de coopération technique et financière visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales, facilitées par le projet, à gérer la biodiversité						Le nombre d'accords de coopération technique et/ou financière opérationnels facilités par le projet visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales, à gérer la biodiversité.
Amélioration, par rapport à la situation de départ, des scores sur la carte de pointage du PNUD des capacités de gestion d'aires protégées						Le taux de progression des scores sur la carte de pointage du PNUD des capacités de gestion des aires protégées
Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun						

		S	M	R	P	T	Nouvelle formulation lors de l'atelier de démarrage
Meilleurs scores sur l'outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT) du FEM 4 pour les 5 AP pilotes dans la Boucle du Mouhoun (4 forêts classées et 1 parc national)	Tous les scores ≥ 40 à l'évaluation à mi-parcours Tous les scores ≥ 50 à la fin du projet	O	N	N	N	O	Le niveau des scores sur l'outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT) du FEM 4 pour toutes les AP pilotes dans la Boucle du Mouhoun
Des plans de gestion et des plans d'affaires d'AP ont été élaborés pour les sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun	Toutes les AP des sites pilotes comptent sur des plans de gestion et d'affaires à jour , bénéficiant d'un début de mise en œuvre	O	O	O	O	O	Le nombre de plans de gestion et de plans d'affaires d'AP et de zones tampons élaborés et mis en œuvre
La perception qui prévaut parmi les communautés quant à l'importance pour leurs moyens de subsistance d'une bonne intendance des ressources biologiques sur les sites pilotes du corridor protégé de la Boucle du Mouhoun, cette perception étant mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du « <i>changement le plus significatif</i> » (MSC)	Des changements positifs dans les moyens de subsistance sont perçus lors de l'application indépendante de la technique MSC	N	N	N	N	O	Le niveau de satisfaction des populations.

Légende : S – spécifique ; M - mesurable ; R réalisable ; P- pertinent ; T - Temporellement défini.

Hypothèses et risques

Le document de projet a identifié 5 risques. L'un sur les cinq des risques identifiés était jugé « élevé », un autre « moyen » et les 3 autres « faible ». **Dans l'ensemble, ce projet était à risque moyen.**

- **Élevé** - Les municipalités et organisations communautaires (habilitées à gérer et à conserver des aires protégées et leurs zones tampons) ne reçoivent qu'une assistance financière limitée pour entreprendre et maintenir cet effort.
- **Moyen** - Des conflits à propos de l'utilisation et de l'occupation de sols, et des conflits entre différents groupes d'intérêt (chasseurs, éleveurs sédentaires, éleveurs pratiquant la transhumance, ramasseurs de bois de feu, etc.) pourraient compromettre la réalisation des effets du projet et exacerber des pressions qui s'exercent depuis l'extérieur sur les forêts protégées (besoins en terres agricoles, pâturage, collecte de bois de feu, etc.).
- **Faible** - L'approbation des décrets d'application légalisant la mise en œuvre de zones à conservation communautaire et les dispositions de cogestion d'aires protégées pourrait prendre beaucoup de temps.
- **Faible** - Les communautés riveraines et groupes pertinents de parties prenantes (autorités municipales, groupes communautaires, ONG, entités publiques) accueillent mal l'idée de modifier des pratiques traditionnelles menaçantes pour la biodiversité, et persistent à utiliser des méthodes non durables à l'intérieur de forêts classées et d'AP à proximité de rivières et de zones humides.
- **Faible** - Le changement climatique exacerbera le morcèlement de forêts protégées dans la Boucle du Mouhoun, affectera les voies migratoires, et frappera la biodiversité.

Le risque le plus élevé (*les municipalités et organisations communautaires (habilitées à gérer et à conserver des aires protégées et leurs zones tampons) ne reçoivent qu'une assistance financière limitée pour entreprendre et maintenir cet effort*) ne s'est pas concrétisé, et bien au contraire les municipalités et organisations communautaires semblent désormais être des acteurs forts dans la cogestion des AP et des zones tampons.

Il est aussi mentionné un risque relatif à l'approbation de décret mais cette activité n'était pas prévue dans le document de projet.

Dans l'ensemble les risques étaient assez bien identifiés, et les mesures d'atténuations aussi.

Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet

Dans le document de projet, les enseignements tirés des autres projets ne sont pas mentionnés explicitement. On peut le regretter, car certains projets auraient pu être utilisés, et notamment le projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED/PFNL) ou encore le projet d'appui aux plates-formes multifonctionnelles (PTFM).

Participation prévue des parties prenantes

La liste des parties prenantes dans le document de projet était très exhaustive. Les principaux intervenants qui ont été effectivement associés au projet sont les suivants : les institutions publiques (dont l'OFINAP, DGEF), les communes et les autres projets.

Approche de réplification

Au moment de l'évaluation finale du projet, l'approche de réplification n'avait pas encore été planifiée. L'une des principales contraintes est le fait que le projet ne dispose pas de spécialiste en communication et n'a pas à ce jour produit de document de promotion du projet et capitalisation des résultats. Ce point devra être mis en œuvre dans le temps restant, sachant que l'appui aux groupements villageois a été un succès et peut-être assez facilement répliqué.

Avantage comparatif du PNUD

L'avantage principal du PNUD est sa capacité à (i) mobiliser des ressources financières pour le compte du gouvernement, (ii) préparer les propositions de projets approuvées, financées et mises en œuvre et (iii) promouvoir des partenariats et mettre en place des collaborations avec des parties prenantes et iv) apporter des appuis et conseils techniques au gouvernement et autres acteurs partenaires.

On peut notamment citer le projet Adaptation basée sur les écosystèmes (EBA FEM), qui intervient sur le corridor forestier de la Boucle de Mouhoun.

Ainsi, le PNUD peut apporter une expertise précieuse - y compris directement par l'entremise de son bureau de pays - en matière (i) d'identification de ressources humaines, (ii) de facilitation/appui à l'élaboration de termes de référence de consultants. En pratique, le PNUD a, par exemple, soutenu le Ministère de l'Environnement, et l'unité de gestion dans l'acquisition de matériel pour les sites pilotes, et dans les termes de référence pour la rédaction des plans de gestion par exemple. **Il reste à voir comment le PNUD va désormais pouvoir apporter son soutien pour la capitalisation et la réplification de certaines actions.**

Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

Il était prévu d'importants co-financements qui ne se sont pas concrétisés.

En revanche, on a pu constater une excellente collaboration avec le projet « Adaptation basée sur les écosystèmes (EBA FEM) », qui intervient sur le corridor forestier de la Boucle de Mouhoun. Le but du projet est de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés par les changements climatiques et renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi. Les 3 objectifs spécifiques :

- Mettre à l'échelle des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.
- Elaborer des solutions aux niveaux national et sous-national pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.
- Activer les cadres, les politiques et les institutions juridiques et réglementaires, pour assurer la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que leur utilisation durable.

Modalités de gestion

La période de mise en œuvre du projet était prévue pour **quatre ans** à partir de 2013. Le bureau du PNUD était l'agence de mise en œuvre du FEM et le projet a été mis en œuvre sous la modalité de mise en œuvre nationale (NIM ou NEX). Cette modalité fait appel à une agence nationale d'exécution (gouvernement ou ONG) pour exécuter le projet financé. C'est la modalité la plus utilisée dans la plupart des pays pour permettre une appropriation par les structures nationales. 98% des projets PNUD au

Burkina Faso sont exécutés sous cette modalité. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (désormais Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique) était le partenaire de mise en œuvre.

Les structures de gouvernance du projet ont été les suivantes :

- **Un Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage s'est réuni aux dates suivantes

- ✓ 23 décembre 2014
- ✓ 17 décembre 2015
- ✓ 04 juillet 2016
- ✓ 21 décembre 2016
- ✓ 04 décembre 2017

- **Une Unité de Gestion du Projet**

3.2. Mise en œuvre du projet

Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)

Le projet a pris beaucoup de retard au démarrage (pratiquement aucune activité mise en œuvre la première année). Cependant, un atelier de démarrage avait tout de même été organisé et des premiers changements relatifs aux indicateurs avaient notamment été proposés, ainsi qu'une série de recommandations émises (voir ci-dessous).

Recommandations formulées a lors de l'atelier de démarrage.

- Les participants à l'atelier de lancement technique du projet recommandent que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable élabore un texte réglementaire en vue de compléter les dispositions législatives.
- Recommandation pour le recrutement d'un Responsable chargé du suivi-évaluation du Projet
- Recommandation à l'endroit de la Coordination du projet et du PNUD pour le renforcement des capacités de l'équipe du projet et des autres acteurs en suivi-évaluation, notamment sur les techniques MSC, METT et RAPPAM annoncées dans le PRODOC.
- Recommandation à l'endroit de la Coordination du projet et du PNUD pour établir une situation de référence du projet, dans un bref délai afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés lors des évaluations de résultats dudit projet.
- Recommandation à l'endroit du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, pour accélérer le processus de transfert de compétences et des ressources dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, pour rendre plus opérationnel la gestion des aires protégées au niveau des communautés.

- o Recommandation pour une Etude d'Impact Environnement et Social (EIES)/Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Une bonne gestion adaptative n'a pas pu être possible, principalement à cause de la très grande instabilité du personnel, et notamment du coordonnateur, et une grosse perte de la mémoire institutionnelle du projet (et de certains documents de travail).

Tableau 5 : les coordonnateurs du projet

		Nbre de mois en poste	Date de nomination	Date de cessation
1	D. Mathurin SANON	15 mois	29/10/2013	18/04/2015
2	Djakaria TRAORE	12 mois	10/04/2015	08/04/2016
3	Amadé OUEDRAOGO	20 mois	25/03/2016	11/2017
4	Brama OUATTARA		24/11/2017	Toujours en poste

Le fait qu'il n'y ait pas eu d'évaluation à mi-parcours, n'a pas permis aussi de modifier l'objectif de développement du projet ou encore les activités à mettre en œuvre.

Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)

Le projet peut se féliciter de sa capacité à avoir créé des liens / partenariats avec les autres parties prenantes impliquées dans le pays.

- Comme déjà mentionné, Il existe une excellente collaboration avec le projet « Adaptation basée sur les écosystèmes (EBA FEM) ». Ainsi, la plupart des **forêts classées du projet ont été intégrées dans les sites Ramsar : corridor forestier de la Boucle du Mouhoun** (site 2314), d'une superficie totale de 134,553 ha.
- Il y a aussi eu de nombreuses collaborations avec le Programme d'Investissement Forestier (PIF), programme porté par le gouvernement du Burkina Faso à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique. Ce programme est une initiative d'envergure internationale qui implique plusieurs pays, avec le Burkina Faso comme unique pays sahélien. L'objectif du PIF est de lutter contre la pauvreté en réduisant la déforestation et la dégradation des forêts et en renforçant leurs capacités de séquestration de carbone. Dans sa mise en œuvre le Programme entend améliorer le cadre juridique et les stratégies Sectoriel Nationale, renforcer la gouvernance des ressources naturelles est renforcée et contribuer à la réduction de la déforestation et la dégradation sont réduites dans les forêts classées et les espaces boisés. Pour parvenir à ces résultats, le PIF met l'accent sur la communication, la diffusion des bonnes pratiques qui contribuent à la réduction des pressions sur les ressources boisées et le renforcement du potentiel de séquestration de carbone par l'aménagement durable des Forêts. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) intervient dans 32 communes et 12 forêts classées répartie dans 05 régions du Burkina Faso. Son financement est assuré par la Banque Africaine de Développement (12 millions de Dollars), la Banque Mondiale (18 millions de Dollars) l'Union Européenne (09 millions de Dollars) ; le FCPF (3,8 millions de Dollars) et le Burkina Faso (1,2 millions de Dollars).

On peut par exemple citer des actions de reboisement, l'entretien des pare-feux ou encore des formations réalisées conjointement.

- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a aussi cofinancé certaines des activités au niveau des sites pilotes.
- Certaines communes se sont aussi mobilisées en mettant gratuitement des terrains à disposition des groupements villageois.

Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative

Outre les recommandations faites lors de l'atelier de démarrage, et une extension pour la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation n'a pas constaté de changements provenant des activités de suivi et d'évaluation. Comme mentionne par ailleurs, de nombreuses raisons peuvent l'expliquer : absence d'évaluation à mi-parcours, de nombreux indicateurs inadéquats ou encore le trop nombreux changement pour le poste de chargé de suivi évaluation (4 au total et seulement un avait été formé aux outils). A noter qu'en juillet 2015, un « Manuel simplifié des procédures de planification et de suivi-évaluation du projet « gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso » avait été produit. Cependant, il ne semble pas que ce manuel fut utilisé.

Enfin, on peut aussi regretter le peu de recommandations faites lors des comités de pilotage.

Financement du projet

Le coût total du projet (fonds PNUD, FEM et contribution de l'état) était de \$ 1,078,222.

Ressources totales allouées au projet dans cet Award (fonds gérés par le PNUD et le Gouvernement, objet de la présente convention)	\$ 1,078,222
Ressources régulières (PNUD TRAC)	\$ 70,000
FEM	\$ 860,000
Contribution du Gouvernement (en espèces)	\$ 148,222

De nombreux co-financements avait été affichés (tableau ci-dessous) mais il est très difficile d'évaluer les budgets effectivement consommés. Lors de l'évaluation, aucune action financée par la coopération autrichienne n'a été identifiée. En revanche, on a pu constater une contribution en nature de l'état.

Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) (en nature).	\$ 303,595
Coopération autrichienne par l'intermédiaire du Programme Régional de Développement (PRD) du Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun	\$ 1,698,628
Autres projets gouvernementaux : Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, via le PNGT2 – Programme national de gestion des terroirs, Phase II ; OFINAP - Office national des aires protégées ; APFNL - Agence nationale pour la promotion des produits forestiers non ligneux	\$ 5,843,499

Tableau 6 : Fonds décaissés annuellement par composante et par bailleurs

Année	2014	2015		2016			2017		2018		Total par composante
	Composante / Bailleur	TRAC	FEM	Etat	Etat	FEM	TRAC	Etat	FEM	FEM	
Composante 1: Cadres de Gouvernance pour Gestion AP	4,730,000	39,368,575	4,730,000	16,530,000	76,370,480		11,750,000	27,972,522	9,004,500		190,456,077
Composante 2: Gestion d'AP sur sites pilotes		1,107,500			26,930,500	8,308,069		23,591,710	45,706,000	5,100,000	110,743,779
Composante 3: Gestion de projet	11,315,432	14,444,343	8,420,000	15,370,000	8,823,914	700,000	12,785,000	150,000	600,050	150,000	72,756,739
Total par bailleur	16,045,432	54,922,433	13,150,000	31,900,000	112,124,894	9,008,069	24,535,000	51,714,232	55,310,550	5,250,000	373,960,610
Total année	16,045,432	68,072,433		153,032,963			76,249,232		60,560,550		

Les montants indiqués sont en Franc CFA (XOF)

Total par bailleurs :

- **TRAC** : 30,303,501. A noter que sur les 70,000 US\$ prévus comme contribution du PNUD (TRAC), il a été dépensé au 31 juillet 2018 la somme de 86 216 US\$. De plus, Il faudra y ajouter les coûts des équipements complémentaires à acheter + les formations/recyclage des membres des groupements et autres travaux prévus d'ici la fin de l'année, qui seront payés par le TRAC. Une évaluation finale en fin de projet permettrait de connaître les coûts exacts.
- **FEM** : 274,072,109
- **État** : 69,585,000

Tous les fonds décaissés annuellement par composantes et par bailleurs ont été dépensés sauf l'année 2018 (pour le FEM).

La mise à disposition des fonds – délai entre la date de demande et le décaissement par le PNUD – a été satisfaisante, avec un délai moyen d'environ 30 jours.

Tableau 7 : Situation de décaissements du fonds FEM

Date de la demande	Date de mise à disposition sur le compte	Durée de traitement en jour
11/03/2015	26/03/2015	15
19//11/2015	17/12/2015	29
16/02/2016	26/04/2016	69
26/10/2016	23/11/2016	28
20/04/2017	26/05/2017	36
06/03/2018	13/03/2018	7
Moyenne (délai en jours)		30.6666667

Concernant la mise à disposition de la subvention de l'État, le délai est beaucoup plus important : une moyenne de 76 jours.

Tableau 8 : Situation de décaissements de la subvention de l'Etat

Date de la demande	Date de mise à disposition sur le compte	Durée de traitement en jour
11/09/2014	16/01/2015	105
04/08/2015	04/11/2015	90
01/09/2016	01/11/2016	60
12/06/2017	10/08/2017	49
Moyenne (délai en jours)		76

A la vue des audits financiers réalisés, la gestion du projet au niveau financier est satisfaisante.

Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)

La conception du système de suivi et évaluation repose sur les éléments suivants :

- L'atelier de démarrage du projet
- Le rapportage trimestriel
- Le rapportage annuel
- Le suivi périodique / visites de terrain
- Audit financier du projet

Comme mentionné, un atelier de démarrage a eu lieu et a permis de proposer des recommandations et de changer la formulation des indicateurs. En revanche, il n'y a pas eu d'évaluation à mi-parcours. De plus, le retard pris par le projet a donné lieu à la production de 2 PIR très négatifs.

L'utilisation de la plupart des indicateurs s'est révélée inutilisable (METT / *scorecard*) dans le contexte du projet rendant le système de suivi/évaluation inopérant. La principale raison est de nouveau, les nombreux changements d'affectation : au total, le projet aura eu 4 chargés de suivi évaluation, et seul l'un d'entre eux a été formé aux outils METT. Ainsi, le MSC n'a pas du tout été appliqué.

A noter qu'en juillet 2015, un « Manuel simplifié des procédures de planification et de suivi-évaluation du projet « gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso » avait été produit. Cependant, il ne semble pas que ce manuel fut utilisé.

Tableau 9 : les chargés de suivi évaluation

		Date de nomination	Date de cessation
1	Hassim RABO	09/09/2014	02/11/2015
2	David SABA	29/10/2015	08/07/2016

3	Brama OUATTARA	28/12/2016	Mai 2018
4	Désiré VOGNA	16/05/2018	Toujours en poste

Des missions d'évaluation ont été effectuées par le Comité d'Evaluation des Projets et Programmes du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques. Les principales conclusions pour expliquer les mauvais résultats étaient :

- Le changement de coordonnateurs au cours de l'exécution du projet.
- L'accumulation de poste de travail (Directeur régional et coordonnateur du projet).
- Le temps mis pour la formation du gestionnaire.
- L'instabilité des chargés de suivi-évaluateur durant l'exécution du projet (2015 à 2018).
- Le déblocage tardif des fonds par le PNUD.

L'équipe d'évaluation partage la plupart des conclusions faites (sauf celle sur le déblocage tardif des fonds, se reporter au tableau ci-dessus : Situation de décaissements du fonds FEM).

Enfin, une dernière mission s'est tenue entre le 24 au 29 septembre 2017. Les conclusions étaient les suivantes :

Même si le niveau de mise en œuvre des activités est relativement satisfaisant, d'énormes efforts restent à faire par le projet. Il s'agit notamment :

- *de la formation diligente des membres des groupements ayant reçu le matériel de transformation des PFNL ;*
- *de l'installation du matériel de transformation des PFNL ;*
- *du renforcement, des capacités techniques des acteurs ;*
- *de la prise en compte des principes de Développement Durable (DD) dans la mise en œuvre du PNDES et dans les plans locaux de développement ;*
- *de l'entretien et protection des vergers écologiques ;*

En outre, les perspectives suscitent de l'optimisme car les différents acteurs de mise en œuvre du projet ainsi que les bénéficiaires sont relativement motivés pour la suite des activités. Il importe donc de relever la bonne appréciation du projet par les différents acteurs qui trouvent beaucoup d'intérêts dans l'exécution de ses activités liées à la préservation des ressources naturelles, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Notation suivi / évaluation en phase de démarrage : Satisfaisant (S)

Notation suivi / évaluation en phase de mise en œuvre : Modérément Satisfaisant (MS)

Notation sur la qualité d'ensemble du suivi / évaluation : Modérément Satisfaisant (MS)

Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles

Partenaire d'exécution

Le projet a été supervisé par le Ministère de l'Environnement et exécuté par l'unité de gestion de projet domicilié à la DREDD Dédougou. Le ministère de l'Environnement a participé aux différentes réunions d'adoption des PTAB du projet, et aux réunions du Comité de pilotage. L'unité de gestion du projet a assuré la gestion quotidienne du projet, organisé et suivi les différentes études techniques, assuré la liaison avec les différents partenaires de mise en œuvre. L'UGP a préparé et soumis régulièrement les rapports trimestriels

L'équipe du projet était composée d'un coordinateur, d'un chargé de suivi évaluation, d'un chauffeur, d'un gestionnaire et d'une Secrétaire. On a pu constater un important « turn over » des membres de l'équipe (voir tableaux ci-dessous), ce qui a été un frein à la bonne dynamique du projet et à une continuité dans la mise en œuvre des activités. Lors de l'évaluation, on a pu constater la perte de certains documents (notamment les premiers plans de travail). Ainsi, le projet a eu 4 coordonnateurs et 4 chargés de suivi-évaluation. De plus, seuls les deux derniers coordonnateurs auront été à temps plein sur le projet (les précédents occupaient d'autres fonctions en plus de celle de coordonnateur). Le personnel étant nommé par le ministère, on peut regretter que ce dernier n'ait pas facilité la pérennisation des agents en poste, et aussi une nomination à temps plein. Cela s'est aussi retrouvé au niveau des sites pilotes où les changements d'affectation ont été très fréquents.

Tableau 10 : coordonnateurs

		Date de nomination	Date de cessation
1	D. Mathurin SANON	29/10/2013	18/04/2015
2	Djakaria TRAORE	10/04/2015	08/04/2016
3	Amadé OUEDRAOGO	25/03/2016	08/04/2016
4	Brama OUATTARA	24/11/2017	Toujours en poste

Tableau 11 : chargés de suivi évaluation

		Date de nomination	Date de cessation
1	Hassim RABO	09/09/2014	02/11/2015
2	David SABA	29/10/2015	08/07/2016
3	Brama OUATTARA	28/12/2016	Mai 2018
4	Désiré VOGNA	16/05/2018	Toujours en poste

Tableau 12 : personnels contractuels

		Date de nomination	Date de cessation
1	Idrissa DIAKITE (Chauffeur)	01/06/2014	Toujours en poste
2	Boureima SIDIBE (Gestionnaire)	01/07/2014	Toujours en poste
3	Aïcha TRAORE (Secrétaire)	01/07/2014	31/12/2016
4	S. Rosine POUYA (Secrétaire)	01/03/2017	Toujours en poste

Cependant, le ministère s'est tout de même bien investi dans le projet et a mis à disposition du personnel à la fois pour l'unité de gestion mais aussi au niveau des sites pilotes.

Notation sur le partenaire d'exécution : satisfaisante

Partenaire de mise en œuvre (PNUD)

Dans l'ensemble le PNUD a bien joué son rôle. On peut peut-être reprocher le manque de suivi avec le fournisseur de matériel pour les groupements. La validation de certains termes de référence, et notamment ceux relatifs à la réalisation de plans de gestion a aussi été trop longue. A la suite de la restitution de la mission d'évaluation, le PNUD a organisé une visite de terrain afin de mettre en œuvre les actions nécessaires.

Notation sur le partenaire de mise en œuvre : satisfaisante

Notation sur la mise en œuvre et exécution du projet : satisfaisante

3.3. Résultats des projets

Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)

Une évaluation des résultats du projet est présentée dans le tableau ci-dessous. A noter que le tableau est renseigné à la date du 31 mai 2018 alors que la date effective de fin de projet est en décembre 2018.

La plupart des parties prenantes du projet s'accordent sur l'utilité du projet et notamment les nombreuses actions concrètes (et visibles) de terrain. Le projet s'est aussi attaché à essayer de réduire la dépendance des populations riveraines vis-à-vis des ressources naturelles présentes dans les AP afin de pouvoir mieux les gérer. **La réduction de la dépendance des populations riveraines est l'une des clés dans la réussite d'une meilleure gestion des AP.** Les expériences pilotes d'activités génitrices de revenus ont été mises en place et de nombreuses infrastructures au sein des villages riverains ont été aménagées, et sont fonctionnelles et pérennes, ce qui est l'un succès du projet.

Dans l'ensemble, on peut juger de **satisfaisant** les résultats obtenus.

Pour l'évaluation de l'objectif, les trois indicateurs de résultats (ainsi que des objectifs à atteindre en fin de projet) avaient été définis dans le cadre de résultat :

Tableau 13 : Tableau des résultats du projet (au 31 mai 2018)

Indicateur	Commentaires	Résultats chiffrés du projet au 31/05/2018 / Cibles (Fin de Projet) / Notation
Indicateurs pour l'objectif du projet (Incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons)		
<p>AP et zones tampons (nombre et superficie en hectares) dans les municipalités de Boromo, Tchériba et Gassan, dans la Boucle du Mouhoun, qui sont effectivement cogérées par des communautés en tant que zones de conservation/à usages durables (impliquant un remaniement du modèle de gestion des AP)</p>	<p>Le processus de cogestion des formations classées et des zones tampons est en marche depuis l'élaboration des chartes foncières locales de gestion des ressources naturelles intervenue en 2016. Cependant, on pourrait parler de cogestion effective que lorsque ces textes connaîtront une application effective – et légale - sur le terrain. Cette application passe donc par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des massifs concernés où l'on considère les textes réglementaires comme parties intégrantes des dits documents. Les raisons de cette démarche trouvent leur fondement dans les dispositions du code forestier qui précisent bien que les domaines classés relèvent des seules compétences de l'Etat. Une intervention directe des communautés ne peut se faire que par une dérogation spéciale de l'Etat qui n'est accordée que par le truchement des plans d'aménagement et de gestion.</p> <p>A noter qu'au moment de la mission d'évaluation, certains plans de gestion étaient encore en cours de rédaction.</p> <p>A noter que l'instabilité du personnel de l'Etat affecté au projet n'a pas permis de maintenir une dynamique dans la conduite des activités.</p>	<p>124 103 ha couverts par le projet dont 99 603 ha de formations classées (FC de Sa-Sourou, FC de Oualou-Tissé et Parc National des Deux Balé) et environ 24 500 ha de zones tampons en voie de matérialisation font l'objet d'une gestion participative avec les communautés locales dans le processus de conservation (surveillance, restauration des terres empiétées dans les FC, réintroduction d'espèces végétales rares ou menacées).</p> <p>Plus de 4 000 ha de plantations forestières et de vergers mis en place dans la région de la Boucle du Mouhoun avec l'appui d'autres partenaires et grâce à des mesures incitatives.</p> <p>Au moins 1 parc national et 4 forêts classées et leurs zones tampons, couvrant environ 160 000 hectares, font l'objet d'une cogestion communautaire (recourant à de modèles d'intendance des AP) reconnue par l'État.</p> <p>Modérément satisfaisant (MS)</p>
<p>Nombre des comités de gestion forestière et de conservation établis au niveau de la municipalité/du village dans le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun</p>	<p>14 nouveaux groupements intervenant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles sont officiellement reconnus et/ou redynamisés ; 32 ont reçu soit un appui technique (renforcement de capacités) et 36 un appui matériel.</p>	<p>Plus de 50 comités de gestion toutes catégories confondues sont en place et reconnus administrativement par l'état à travers la délivrance de récépissés et/ou bénéficiant de l'appui du projet (Apiculteurs : 10 ; Groupements de</p>

Indicateur	Commentaires	Résultats chiffrés du projet au 31/05/2018 / Cibles (Fin de Projet) / Notation
		<p>Beure : 08 ; Groupement de soumbala : 06 ; Zamènè : 02 ; Lianes : 02 et autres : 23 chasseurs tradipraticiens, GGF, assainissement).</p> <p>Plus de 20 comités d'aménagement forestier à base communautaire sont établis et travaillent dans les zones tampons et des aires protégées</p> <p>Très satisfaisant</p>
Situation de la population des éléphants dans le corridor écologique de la Boucle du Mouhoun	Sans inventaire aérien, il est difficile de donner avec exactitude le nombre d'éléphants du corridor. Il est donc difficile de quantifier exactement cet indicateur.	<p>Plus de 50 éléphants dans le parc Deux Balé et le maintien de l'effectif des troupeaux migrants le long du Mouhoun.</p> <p>Non applicable</p>
Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi		
Il existe des textes normatifs adéquats concernant la réglementation et la mise en œuvre de dispositions participatives pour la gestion de ressources forestières et d'aires protégées, "l'adéquation" de ces textes devant être appréciée indépendamment à l'occasion d'évaluations du projet	<p>Trois textes règlementaires encore appelés chartes foncières locales de cogestion des ressources naturelles des AP et de leurs zones tampons (Sâ-Sourou, Oualou-Tissé et les Deux Balé) ont été validés lors d'un atelier technique régional en mars 2017. Cependant, ces textes n'ont aucune valeur juridique et leur mise en œuvre en l'état paraît compliquée. De plus, les textes ne sont pas traduits, et il aurait aussi fallu les vulgariser pour permettre une large diffusion. L'application se fera avec la mise en œuvre effective des PAG selon les dispositions du code forestier en lien avec les collectivités territoriales</p> <p>Les communautés locales auront tout de même été sensibilisées à l'importance des ressources naturelles et de leur gestion lors des nombreuses consultations pour l'élaboration des chartes. Ainsi, les collectivités pourront utiliser ces textes comme outils de gestion des forêts communales et villageoises.</p>	<p>Existence de trois textes règlementaires encore appelés chartes foncières locales de cogestion des ressources naturelles des AP et de leurs zones tampons (Sâ-Sourou, Oualou-Tissé et les Deux Balé).</p> <p>Un modèle d'accord d'intendance foncière pour les forêts classées et/ou superficies comprises dans leurs zones tampons a été élaboré et approuvé par la DGFF et fait l'objet d'une mise en œuvre initiale à titre de pilote dans la Boucle du Mouhoun</p> <p>Modérément satisfaisant (MS)</p>
L'existence d'accords de coopération technique et financière visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales,	De nombreuses initiatives et accords de coopération technique et financière visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales ont été facilités par le projet, et permettent indirectement de mieux gérer la biodiversité. On peut par exemple citer la mise en place de dix ruchers pour la promotion de l'apiculture, la création de six unités de transformation de produits forestiers non ligneux (pour 6 groupements féminins) et le renforcement de capacités de 90 femmes membres	Création d'activités génératrices de revenus découlant des nouvelles chaînes de valeur des AP et de la biodiversité pour les communautés locales (300 acteurs directs).

Indicateur	Commentaires	Résultats chiffrés du projet au 31/05/2018 / Cibles (Fin de Projet) / Notation
facilitées par le projet, à gérer la biodiversité	; ou encore la formation de 150 formatrices en technique de construction de foyers améliorés. La plupart des groupements sont désormais pérennes et de nombreux impacts indirects permettent une meilleure gestion de la biodiversité.	<p>Les 3 municipalités (Boromo, Tchériba et Gassan) et au moins 10 groupes locaux participant au projet sont dotés de capacités financières, techniques et humaines améliorées par suite du projet</p> <p>Très satisfaisant (HS)</p>
Amélioration, par rapport à la situation de départ, des scores sur la carte de pointage du PNUD des capacités de gestion d'aires protégées	L'instabilité du personnel de l'Etat affecté au projet n'a pas permis d'évaluer cet indicateur	<p>Non applicable</p> <p>Les scores en valeur absolue augmentent d'au moins 20 %</p> <p>Non applicable</p>
Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun		
Meilleurs scores sur l'outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT) du FEM 4 pour les 5 AP pilotes dans la Boucle du Mouhoun (4 forêts classées et 1 parc national)	<p>L'évaluation de l'efficacité de gestion des AP avec l'outil IMET a été réalisé en 2016.</p> <p>Site de Boromo : 03 au 05 octobre 2016 Site de Tchériba : 06 au 08 octobre 2016 Site de Gassan : 26 au 28 septembre 2016.</p> <p>L'évaluation en fin de projet n'a pas été possible car toutes les personnes formées en 2016 ne sont plus impliquées dans le projet (de nouveau, problème lié à l'instabilité du personnel de l'Etat).</p>	<p>(1) Deux Balé NP : 50,17 (2) FC Tisse-Oualou : 50,98 (3) FC Sâ-Sourou : 44,83</p> <p>Tous les scores ≥ 50 à la fin du projet</p> <p>Modérément satisfaisant (MS)</p>
Des plans de gestion et des plans d'affaires d'AP ont été élaborés pour les sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun	<p>Cette action est encore en cours de mise en œuvre. Au moment de l'évaluation, on a pu constater :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AP de Sâ, Sourou et les Deux Balé disposeront de plans de gestion et d'affaire avant la fin de l'année 2018. - AP Oualou / Tisse – PAG disponibles (Les plans d'aménagement et gestion ont été élaborés dans le cadre d'une collaboration avec le programme d'investissement forestier). 	<p>Deux des cinq AP disposent de plans d'aménagements et de gestion (AP de Oualou et Tissé).</p> <p>Toutes les AP des sites pilotes comptent sur des plans de gestion et d'affaires à jour, bénéficiant d'un début de mise en œuvre</p> <p>Satisfaisant (sous réserve de la production des PAG avant la fin du projet)</p>

Indicateur	Commentaires	Résultats chiffrés du projet au 31/05/2018 / Cibles (Fin de Projet) / Notation
La perception qui prévaut parmi les communautés quant à l'importance pour leurs moyens de subsistance d'une bonne intendance des ressources biologiques sur les sites pilotes du corridor protégé de la Boucle du Mouhoun, cette perception étant mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du « <i>changement le plus significatif</i> » (MSC)	La technique MSC n'a pas été mise en œuvre par l'UGP. Lors de l'évaluation finale, pendant les entretiens avec les groupements, cette technique a été utilisée et a permis d'identifier 2 « belles histoires ».	Des changements positifs dans les moyens de subsistance sont perçus lors de l'application indépendante de la technique MSC Satisfaisant

Tableau 14 : Liste des produits par effet inscrits au cadre de résultats stratégiques et principales réalisations

Le cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation au processus de décentralisation au Burkina Faso a été établi		
Les règles, les rôles et les responsabilités pour la cogestion d'AP communautaires, y compris la définition de l'intendance des terres et des droits d'utilisation, sont convenus par toutes les parties dans le but de promouvoir la conservation et le développement durable, et sont codifiés dans des textes applicables de politiques, lois, réglementations et règlements locaux.	Plus ou moins réalisé	<p>Les principaux résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration de textes locaux (chartes foncières locales) sur la cogestion des ressources naturelles des AP de Sâ, Sourou ; Oualou, Tissé et des Deux Balé ainsi que leurs zones tampons. - Trois séances de restitution des textes sur les sites pilotes. - Trois séances de sensibilisation des conseillers des sites pilotes (pour expliquer le reste du processus). <p>En revanche, les textes ne seront pas traduits, ni vulgarisés, on peut donc un peu douter de leur utilisation par les communautés locales. Les communautés locales auront tout de même été sensibilisées à l'importance des ressources naturelles et de leur gestion lors des nombreuses consultations pour l'élaboration des chartes.</p>
Les systèmes de planification régionaux et locaux dans la Boucle du Mouhoun prévoient des objectifs de gestion des AP et garantissent (i) que les programmes de développement locaux soient compatibles avec la conservation et (ii) que les AP contribuent au développement économique.	Plus ou moins réalisé	<p>Les principaux résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 ateliers de planification communale et 1 régional sur la prise en compte des actions de conservation dans les plans locaux de développement. - Un cadre de concertation provincial sur les acquis et la vulgarisation des bonnes pratiques de gestion de la biodiversité tenue en vue d'une pérennisation des actions du projet. - La formation de 124 acteurs de développement (conseillers communaux, comité villageois de développement, services techniques, coutumiers, agriculteurs et éleveurs).

		En revanche, on peut regretter aucune action au niveau du PCD.
La participation des communautés à la gestion et la conservation des AP, et l'utilisation durable de leurs zones tampons, bénéficient d'un soutien institutionnel et financier adéquat, et de systèmes efficaces de gestion de la connaissance et de l'information.	Plus ou moins réalisé	<p>Les objectifs de ce produit étaient beaucoup trop larges et diversifiés. De nombreuses actions ont tout de même été réalisées, et on a pu constater que les communautés participent désormais, de manière directe ou indirecte, à la conservation des AP et des zones tampons. Le soutien apporté aux communautés a surtout été financier et technique (peu de soutien institutionnel). Parmi les principaux résultats de ce produit, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de 6 vergers écologiques pour les groupements de Tissi, Gassan, Békeyou, Yéyon, Ouahabou et Sibi. - La mise en place de 3 conservatoires en vue de la réintroduction d'espèces végétales menacées, rares ou disparues dans les terroirs communaux de Gassan, Tchériba et Boromo. - L'appui à la participation de 06 groupements féminins à deux foires sur les produits forestiers non ligneux. <p>On peut aussi mentionner l'implication des communautés dans la surveillance (84 jours de sorties de surveillances).</p> <p>Enfin, il est important de mentionner la mise à disposition de personnel par le ministère en charge de l'environnement.</p> <p>Il n'y a pas eu de « de systèmes efficaces de gestion de la connaissance et de l'information » mis en place. On peut tout de même citer la production de nombreuses études : inventaires des ressources halieutiques, fauniques, floristiques et l'occupation des terres des sites pilotes.</p>
Démonstration de la possibilité d'une gestion communautaire efficace des aires protégées en faisant appel à des sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun		
Des institutions/organisations pilotes gérées par les communautés sont en place et ont commencé à fonctionner.	Réalisé	<p>Ce produit est l'un des succès les plus significatifs et importants du projet. De nombreux groupements ont été accompagnés, à la fois techniquement et financièrement, et sont pour la plupart pérennes. Ainsi, il y a eu un appui technique et financier à 50 organisations communautaires pour la (re)dynamisation de leurs structures, le renforcement de capacités et de la fourniture d'équipements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18% dans le domaine apicole - 16% pour le beurre de karité - 12% pour le soubala - 4% pour le zamènè - 4% pour les lianes - Et 46% pour le reste (GGF, Tradipraticiens, Assainissement, pépiniéristes,).
Les zones tampons et les forêts protégées ont été délimitées et les plans de gestion et plans d'affaires y afférents ont été préparés	En cours de réalisation mais devrait être réalisé à	<p>Les principales actions ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les limites des AP et de leurs zones tampons par la cartographie des sites pilotes + marquage. - Identifier et restaurer 33 ha de terres dégradées dans les AP avec 15 312 plants.

	la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des zones tampons par la cartographie. <p>Concernant les plans de gestion, au moment de l'évaluation, certain n'étaient pas encore finalisés.</p> <p>Note – cette action devrait être réalisée à la fin du projet : sur les cinq AP, Oualou et Tissé disposent de plan d'aménagement et ils restent Sâ-Sourou et les Deux Balé pour lesquelles les PAG sont en cours de réalisation.</p>
L'utilisation des sols et les droits d'occupation/intendance des terres, tels qu'ils auront été définis au niveau local, donnent aux communautés des incitations à utiliser leurs ressources d'une manière compatible avec la conservation, notamment dans les zones tampons d'aires protégées.	En cours de réalisation mais plutôt satisfaisant	<p>Les nombreuses actions, et formations et le renforcement des groupements a permis aux communautés de prendre en considération les ressources naturelles et de mieux les protéger. Les principales actions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de 150 femmes (de 10 communes) en technique de construction de foyers améliorés pour réduire l'utilisation du bois énergie. - Formation et équipements de 30 apiculteurs pour la promotion des activités apicoles. - Formation et équipement de 30 pépiniéristes. <p>On peut constater une utilisation plus rationnelle et durable des ressources et une meilleure protection (notamment contre les feux de brousse).</p>
Un système pour la gestion et le suivi de ressources biologiques dans des forêts sous gestion communautaire est en place et fournit une information pertinente et à fondement scientifique sur l'état de la biodiversité sur les sites pilotes.	Pas mis en œuvre	Pas de système pour la gestion et le suivi de ressources biologiques en place. Le projet a tout de même permis de faire quelques inventaires mais les communautés ne sont pas encore prêtes à assurer un suivi.
Des mécanismes de consultation effectifs ont été établis pour réaliser la gestion participative des ressources des forêts protégées et de leurs zones tampons	En cours de réalisation mais plutôt satisfaisant	De nombreuses consultation se sont tenues dans le cadre du développement des chartes (et dans certains cas des plans de gestion). Ainsi, 54 cadres de consultations avec les populations locales pour concrétiser la participation et la conservation communautaire ont été organisés. Ces consultations ont permis l'élaboration des chartes, qui se veulent être des outils de gestion communautaire. Leur application au quotidien risque cependant d'être assez compliquée dans les forêts classées. Cependant, cela pourrait s'avérer utile pour au niveau des forêts protégées et des zones tampons.
Les groupes et associations locales ainsi que les municipalités concernées ont été renforcés dans leurs capacités de planification et de décision en matière d'utilisation durable et de conservation	En cours de réalisation	<p>Les groupes et associations locales ont surtout bénéficié d'assistance technique et financière pour augmenter et diversifier leur production et donc améliorer leur niveau de vie (création de 06 unités de transformation/valorisation de produits forestiers non ligneux au profit de six groupements féminins ; formations de 90 femmes sur les techniques de transformations de produits forestiers non ligneux). En revanche, les capacités de planification et de décision en matière d'utilisation durable et de conservation n'ont pas vraiment été renforcées.</p> <p>Ils ont aussi été sensibilisés à l'importance des ressources naturelles et de leur gestion lors des nombreuses consultations pour l'élaboration des chartes.</p>

Les chartes foncières

Un travail conséquent a été mis en œuvre pour la production de chartes foncières. Au total, 3 chartes foncières ont été développées, et s'appliquent respectivement i) aux forêts classées de Tissé et Oualou situées dans la commune de Tchériba ; ii) aux forêts classées de Sa (située à cheval entre la commune de Douroula et Gassan) et de Sourou (située à cheval entre les communes de Gassan et Yé) ; et iii) au Parc National des Deux Balé (situé dans les communes de Boromo, Pâ, Poura, Fara, Sibi et Bagassi) et la forêt classée de Dibon (située dans les communes de Founzan et de Koti).

Les chartes visent en particulier à établir une relation harmonieuse (trouver un équilibre) entre la nécessité de protéger les ressources naturelles au sein des aires protégées et la satisfaction des besoins culturels, domestiques et sociaux des populations riveraines.

Le but des chartes foncières est de réglementer la gestion et l'utilisation des ressources naturelles des forêts classées et de leurs zones tampons respectives par les populations riveraines. Les activités suivantes sont concernées par les dispositions des chartes foncières : la foresterie, l'élevage, la pêche, l'apiculture, la cueillette de produits forestiers non-ligneux, la coupe du bois, le prélèvement de plantes pour la médecine traditionnelle et toute autre activité rurale. Elles s'attachent aux menaces telles que les feux de brousse.

Enfin, elles précisent les modalités des droits d'usage et les mesures restrictives quant à l'exploitation, la protection et la restauration des forêts classées, des sols forestiers ainsi que des ressources connexes. Elles confient notamment la cogestion au Groupement de Gestion Forestière (GGF) dans chaque village riverain des forêts classées concernées. Ces derniers sont regroupés ensuite en Comité inter-villageois de gestion forestière (CIGF), en charge plus ou moins, de l'application de la charte. Enfin, elles encouragent aussi la création de zones tampons administrativement reconnues, et assorties d'un plan d'aménagement forestier.

Les documents produits sont dans l'ensemble de bonne qualité et fixent effectivement de nombreuses règles de gestion quant à l'utilisation des ressources naturelles au sein des aires protégées. Elles ont été validées lors d'un atelier technique régional en mars 2017. En amont de cet atelier de validation, des restitutions aussi bien au niveau communal et provincial ont été faites aux différentes parties prenantes.

Cependant, ces textes n'ont aucune valeur juridique et leur mise en œuvre en l'état paraît compliquée. De plus, pour permettre une large diffusion et communication autour des chartes, il aurait fallu les traduire et surtout les vulgariser (afin de les rendre accessibles aux communautés locales). Il est important de préciser que les priorités du projet et le manque de ressources ont conduit à cette décision (abandonner l'activité de traduction et vulgarisation).

Elles ont cependant le mérite d'avoir été développées de manière très participative et donc d'avoir permis de sensibiliser les communautés locales sur l'importance des ressources naturelles et de les gérer durablement.

Afin que ce travail puisse servir, il faudra veiller à ce que les futurs plans de gestion du Parc National des Deux Balé et des forêts classées de Sourou et Sa intègrent le contenu des chartes. En effet, leur application se fera avec la mise en œuvre effective de PAG selon les dispositions du code forestier en lien avec les collectivités territoriales. Elles pourront peut-être servir de document de gestion des forêts communales et villageoises.

Enfin, on peut aussi regretter que le document de projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées des Deux Balé et de Dibon (et leurs zones tampons respectives) devienne caduque dès la reconnaissance légale du Parc (se référer à l'article 65 : *la présente charte foncière locale devient caduque dès la reconnaissance légale comme parc national des forêts classées des Deux Balé et de Dibon*). Ainsi, beaucoup de travail aura été fourni pour un résultat « éphémère ».

Les plans de gestion

Tableau 15 : les plans de gestion

Nom de l'AP	Date de création	Superficie	Plan de gestion / Plan d'affaires	Mode de gestion	Désignation nationale
Parc National des Deux Balé	1939	56,600 ha	En cours, prévu avant la fin 2018	Partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et le secteur privé	Parc National
Forêt classée de Tisse	1938	17,823 ha	Oui – PAG (2018/2022)	Cogestion entre l'administration forestière et les unions de groupement de gestion forestière	Forêt classée
Forêt classée Oualou (ou « Ouro »)	1938	7,080 ha	Oui – PAG (2018/2022)	Cogestion entre l'administration forestière et les unions de groupement de gestion forestière	Forêt classée
Forêt classée de Sa (ou « Say »)	1938	3,382 ha	En cours, prévu avant la fin 2018	Cogestion entre l'administration forestière et les unions de groupement de gestion forestière (*)	Forêt classée
Forêt classée de Sourou	1955	14,688 ha	En cours, prévu avant la fin 2018	Cogestion entre l'administration forestière et les unions de groupement de gestion forestière (*)	Forêt classée

(*) Les forêts de Sâ et Sourou constituent une concession de chasse (<http://www.safaridusourou.com>)

Liste des formations dispensées

Tableau 16 : liste des formations dispensées

Acteurs concernés	Thèmes	Nombre de personnes	Année	Financement
Chargé de suivi évaluation	Suivi évaluation	01	2014	État
Gestionnaire	Logiciel PAM	01	2015	FEM
Groupements de gestion forestières, chefs coutumiers et les conseillers	Formation en gestion des feux en milieu rural	124	2015	FEM

Gestionnaire	Gestion de la trésorerie	01	2016	ETAT
Coordonnateur	Gestion de projet	01	2016	ETAT
Populations locales	Formation et équipement de pépiniéristes en technique de production de plants	30	2016	FEM
Populations locales	Formation et équipement des apiculteurs	30	2016	FEM
Gestion des Aires Protégées	Formations sur l'outil MET	58	2016	FEM
Gestionnaire	Gestion administrative et financière des projets et programmes	01	2017	ETAT
Chargé de suivi évaluation	Suivi-évaluation axée sur les résultats	01	2017	ETAT
Groupements	Formation en technique de valorisation/transformation de produits forestiers non ligneux	90	2017	FEM
Groupements	Formation en technique de construction et d'utilisation de foyers trois pierres améliorés	150	2017	FEM
Groupements	Formation des membres du Comité féminin de gestion des unités de transformation sur l'utilisation, la gestion et la maintenance de base	30	2018	PNUD/TRAC

Résumé des principaux produits / études

Inventaires

- Rapport des inventaires pédestres de la faune mammalienne diurne dans les forêts classées de : Oualou, Sâ, Sourou et Tissé.
- Plantes sollicitées par les communautés mais rares dans les zones tampons des forêts classées de Tissé, de Oualou, de Sâ, du Sourou et du Parc national des Deux Balé.
- Conservation ou réintroduction d'espèces végétales disparues, rares ou menacées des zones tampons de la région de la Boucle du Mouhoun.
- Rapport de la cartographie de l'occupation des terres des 4 aires protégées du projet gestion des zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso : Situation de référence.
- Résultats de l'inventaire forestier du Parc des Deux Balé, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.
- Résultats de l'inventaire forestier des forêts classées de Sâ, du Sourou, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.
- Rapport d'inventaire de faune réalisé du 23 au 27 février 2012 dans les Forêts classées des Deux Balé et de Dibon.
- Rapport d'étude sur l'état des lieux de la faune ichtyologique des barrages de Léry et du petit Bale dans les provinces du Nayala et des bale (région de la Boucle du Mouhoun).
- Résultats de l'inventaire forestier du Parc National des Deux Balé, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.

Charte foncière

- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées des deux Bale et de Dibon et leurs zones tampons respectives
- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées de Tisse et Oualou et leurs zones tampons respectives.
- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées de Sâ, Sourou et leurs zones tampons respectives
- Elaboration des textes règlementaires locaux de cogestion des ressources naturelles des forêts classées de Tisse, Oualou, Sa-Sourou et du Parc National des deux Balé et leurs zones tampons respectives.

Matériel

- Situation des besoins de l'union Be Nafa Ka Bo et Hère Sira des femmes de Gassan
- Situation des besoins des groupements de Dakaye
- Situation des besoins de l'Association des Veuves Solidaires de Boromo
- Situation des besoins des groupements de Bissanderou et Tcheriba
- Acquisition de matériels divers dans le cadre du projet Zones tampons

La technique du « *changement le plus significatif* » (MSC)

Lors de l'évaluation finale, de la technique du « *changement le plus significatif* » (MSC) a été appliquée. Cet exercice a été mené auprès des différents groupements en guidant les membres avec les questions ci-dessous :

- Quels sont les changements les plus importants qui ont résulté du projet pour vous ? et / ou pour la communauté ?
- Changements dans la nature de votre participation aux activités de développement ?
- Changements dans la durabilité de votre organisation et vos activités ?
- Changement dans la gestion des AP et zones tampons ?
- Tout autre changement ?

Il était ensuite demandé aux membres de décrire leur histoire autour des questions suivantes :

- Dites-moi comment vous êtes devenu impliqué dans le projet, et quel est l'état actuel de votre implication ?
- Décrivez le changement (*le plus significatif*) qui a résulté de votre participation au projet (formation/appui ou financement) ?
- Conséquences du changement
 - *Votre vie s'améliore. Comment ? plus de revenus ? que faites -vous de l'augmentation de revenus ?*
 - *Vous vous sentez concerné par la gestion*
 - *Vous prenez de meilleures décisions*
 - *Vous comprenez mieux l'importance des AP*

Deux histoires ont ainsi été identifiées :

Histoire 1 : Association des veuves solidaires de Boromo

Ce groupement de femmes est spécialisé dans la production de produits naturels à base de graines de Neré (soumbala aux feuilles de Moringa, soumbala en grains, en boule ou en poudre simple). Le groupement était existant mais a été renforcé dans le cadre du projet : il a bénéficié de matériel de transformation, ainsi que de formations (technique et administrative).

La modernisation de ce groupement a permis :

- Une augmentation de la production.
- La baisse de la pénibilité du travail.
- Une augmentation de la qualité de la production, et une « standardisation » de la production.

Les produits du groupement sont très reconnus et outre les ventes dans le magasin, de nombreuses ventes se font par commande (dont certaines viennent des États-Unis ou d'Italie).

Les membres du groupement reconnaissent une augmentation des recettes et donc de leur qualité de vie, avec notamment un impact positif sur la scolarisation des enfants et sur la santé. Ce groupement qui est très actif, a aussi bénéficié d'une donation d'une parcelle par la mairie et a financé la construction du bâtiment. Le groupement réfléchit désormais à ouvrir un restaurant. De plus, le groupement a aussi bénéficié d'une subvention de l'UICN dans le cadre d'un appel à petit projet.

L'impact sur la gestion des aires protégées est indirect mais existant et bien réel. Les femmes protègent désormais certains lieux de cueillette dans les zones tampons (entretien et donc protection contre le feu). La formation et l'utilisation de foyers améliorés permet aussi une diminution de la consommation de bois (autre impact indirect).

Enfin, le groupement est désormais un lieu « social » où les femmes prennent plaisir à se retrouver.

Histoire 2 : Union Ben Nafa Ka Bo de Gassan

Ce groupement existant, qui regroupe désormais 72 femmes, financé précédemment dans le cadre du projet UNDP « Programme National Plates Formes multifonctionnelles », a de nouveau bénéficié d'un soutien : équipements (moteur, moulin, concasseuse, broyeuse, décortiqueuses, séchoir solaire...) et formations.

Grace à ces équipements, ce groupement spécialisé dans la transformation des produits forestiers non ligneux, a pu diversifier sa production qui désormais comprends, entre autres, le vin à base d'haricots, le moringa, le samboula avec la production de jus de fruit ou encore de pâtes d'arachides ou même des pommades.

L'apport du projet est incontestable et a permis :

- Une diversification de la production.
- Une amélioration de la qualité.
- Une baisse de la pénibilité du travail.

- Un renforcement des capacités techniques des femmes

Les produits sont vendus dans le magasin du groupement, ou lors des foires mais aussi désormais par commandes.

L'ensemble de ces apports ont permis une augmentation du niveau de vie et donc de la qualité de vie des ménages. Le groupement attire de plus en plus de femmes. **A noter que les femmes ont même écrit une chanson afin de célébrer le projet.**

L'impact sur la gestion des AP et des zones tampons est indirect mais bien réel, car désormais les femmes protègent certaines espèces locales qui précédemment étaient sans valeur commerciale mais ne le sont plus. La surveillance est meilleure, et notamment vis à vis des feux de brousse.

Pertinence (*)

En termes d'objectifs, le projet dans son ensemble est pertinent : les ressources naturelles du pays sont extrêmement dégradées et la biodiversité confinée essentiellement dans les aires protégées qui ne sont pas effectivement protégées et soumises à une pression anthropique élevée. De plus, l'implication des communautés villageoises dans leur gestion est un atout incontestable.

Le projet est en concordance générale avec, et soutient les politiques et les plans pertinents du Burkina Faso, tant en ce qui concerne la décentralisation qu'en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité. De plus, il poursuit plusieurs des objectifs prévus par le Programme de travail sur les aires protégées (PTAP) de la CDB, soit : PTAP But 1.2 (Intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologiques) ; PTAP But 1.4 (Améliorer considérablement la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des sites) ; PTAP But 1.5 (Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées) ; PTAP But 2.1 (Promouvoir l'égalité et le partage des avantages) ; PTAP But 2.2 (Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes).

Notation : Pertinent (P)

Efficacité et efficacité (*)

Efficacité (relation entre les résultats atteints et l'objectif initial)

L'objectif du projet était d'incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons. Deux résultats devaient y contribuer :

1. L'établissement d'un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation du Burkina Faso.
2. Une gestion effective communautaires dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun.

Les objectifs sont hétérogènes selon les 2 résultats attendus. Pour ce qui est du résultat 2, le projet a été un vrai succès (les sites pilotes sont très encourageants, et à terme, on peut supposer que les groupements deviendront des acteurs majeurs de la gestion des aires protégées et des zones tampons). En revanche, concernant le résultat 1, les actions relatives au cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation n'ont pas abouti à un processus clair et officiel. Cependant, comme mentionné, le fait que les groupements soient désormais opérationnels et pérennes, et que les communautés en tirent de réels bénéfices, devraient permettre, à court terme, une meilleure gestion des AP et donc de contribuer au cadre de gouvernance.

Notation pour l'Effacité : satisfaisant (S)

Efficiency (coûts du projet pour atteindre les résultats)

L'efficacité du projet est très bonne, et notamment à la vue du nombre d'actions mises en œuvre pour un budget assez faible.

Notation pour l'Efficiency : satisfaisant (S)

Notation résultats du projet et objectif : satisfaisant (S)

Appropriation par le pays

L'appropriation par le pays se réfère au niveau d'intérêt et d'enthousiasme avec lequel le pays appuie le projet.

D'un point de vue macro, l'appropriation par le pays de la problématique de la perte de biodiversité et de la nécessité des AP est assez bonne, et il existe notamment un office National des Aires Protégées (**OFINAP**). Dans le cadre du projet, le soutien du ministère en charge de l'environnement a été important, avec une implication des agents sur le terrain, et la mise à disposition de locaux pour l'unité de gestion du projet. On peut simplement regretter les trop nombreux changements d'affectation des agents, à la fois au niveau des sites pilotes mais aussi de l'unité de gestion. **L'appropriation du projet par le pays est jugée satisfaisante.**

Intégration

Intégration du projet au sein de l'UNDAF

Le projet répondait parfaitement à « *La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre (effet UNDAF)* » avec pour objectif le renforcement des capacités nationales à gérer l'environnement de manière durable tout en assurant une protection adéquate des pauvres. En effet, de nombreux groupements ont été renforcés, et les membres vivent désormais mieux (baisse de la pénibilité du travail, augmentation de la production et des revenus, scolarisation des enfants...)

Intégration des aspects environnementaux

Le projet visait à incorporer les aires protégées, en tant qu'outils pour la conservation de la biodiversité, au processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons. L'une des effets (la gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle

du Mouhoun), a permis la mise en œuvre de nombreuses actions de terrain, et notamment le renforcement des groupements existants. Cet aspect a été un succès et a permis/permit, indirectement, de contribuer à la gestion des AP et des zones tampons (en responsabilisant et sensibilisant les communautés villageoises). On peut aussi souligner la démarche d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion (qui au moment de cette évaluation n'était pas encore finalisée).

Intégration de l'aspect genre

L'intégration du genre dans le projet a été très bonne et les femmes ont été les principales bénéficiaires du projet.

L'intégration du projet par le pays est jugée satisfaisante.

Durabilité (*)

La durabilité se réfère à la probabilité que les bénéfices de l'intervention se maintiennent après la fin de celui-ci. Dans le cadre des critères d'évaluation du FEM, chaque dimension de durabilité est considérée comme critique, le classement combiné ne peut pas être plus élevé que la dimension la plus faible.

Durabilité financière (*) - Le projet a été un succès dans le renforcement et la pérennisation des différents groupements. Le soutien financier et technique (formations) du projet a permis à la plupart des groupements de renforcer leurs capacités (administratives et techniques), et ainsi de mieux s'organiser. De plus, les équipements fournis ont permis aux groupements de diversifier la production, d'améliorer la qualité et la quantité, tout en diminuant la pénibilité du travail. Ainsi, **la durabilité financière du projet est jugée probable** (sous réserve que les équipements défectueux soient remplacés).

Durabilité sociopolitique et culturelle (*) - Le projet a eu d'effets sociaux et culturels directs sur les bénéficiaires finaux (populations) : outre les effets économiques mentionnés précédemment, le projet a permis de fédérer les groupements et ces derniers sont devenus désormais des lieux de rencontres et d'échanges dans les villages. On a aussi pu constater des changements de comportements, et les communautés villageoises sont désormais des bons relais pour la sensibilisation et communication. **La durabilité sociopolitique et culturelle est jugée probable.**

Durabilité du cadre institutionnel et de gouvernance (*) - Le développement du cadre institutionnel au niveau local est le point faible du projet. Bien qu'un travail conséquent sur le développement de chartes ait été mis en œuvre ; ces dernières n'ont aucune valeur juridique et ne seront vraisemblablement que très peu utiles. **La notation de la durabilité du cadre institutionnel et de gouvernance est jugée de moyennement probable (MP).**

Durabilité environnementale (*) - Le projet s'est aussi attaché à réduire la dépendance des populations riveraines vis-à-vis des ressources naturelles présentes dans les AP afin de pouvoir mieux les gérer. La réduction de la dépendance des populations riveraines est l'une des clés dans la réussite d'une meilleure gestion des AP. Ainsi, les pressions anthropiques sur les ressources naturelles des AP sont moindres et les comportements des villageois changent. **La notation de la durabilité environnementale est jugée de probable (P).**

Notation de la durabilité du projet : probable (P)

3.4. Impact

L'impact du projet a été évalué en fonction des changements ou des bénéfices acquis dans les domaines sociaux, économiques, institutionnels et environnementaux ainsi que les changements réalisés en termes d'équité entre les sexes. Une note moyenne pour l'impact a été donnée.

Notation globale de l'impact : significatif (S)

Impact social - L'impact social du projet a été significatif. L'appui, à la fois technique et financier, apporté aux groupements a permis à ces derniers de mieux s'organiser et de devenir, dans certains cas, des lieux d'échanges et de vie au sein des villages où les communautés se retrouvent régulièrement.

Notation de l'impact Social : significatif

Impact économique - L'impact économique direct sur les populations a aussi été significatif. Comme expliqué précédemment, l'appui, à la fois technique et financier, apporté aux groupements a permis à ces derniers de :

- Une baisse de la pénibilité du travail
- Amélioration de la qualité de la production
- Augmentation de la productivité
- Diversification de la production
- Augmentation du niveau de vie et la scolarisation des enfants
- Impact sur la gestion des ZP – protection des ressources, entretien, lutte contre le feu, reboisement d'espèces locales.

Notation de l'impact économique : Significatif (S)

Impact institutionnel – le projet n'a eu qu'un faible impact au niveau institutionnel. De plus, la plupart des résultats (de l'effet 1) du projet (les chartes notamment) ne sont utilisables de manière réaliste dans le contexte actuel, et notamment du fait de leur caractère non officiel.

Notation de l'impact institutionnel : Négligeable (N)

Impact environnemental – On peut s'interroger sur l'utilité des chartes. Cependant, elles auront eu le mérite de sensibiliser les communautés locales lors des consultations. On peut tout de même souligner que des plans de gestion sont en train d'être finalisés pour plusieurs AP. Cependant, il n'y a pas eu de mesure de l'impact du projet sur la biodiversité puisqu'il n'y a pas d'études de suivi périodique de la biodiversité dans la zone. Enfin, **la mission de terrain a permis de noter de nombreux changements de comportement et une meilleure prise en compte des AP et Zone Tapons par les populations villageoises.**

Notation de l'impact Environnemental : Significatif (S)

Impact sur le genre – La dimension genre a vraiment été bien intégrée dans le projet et les femmes auront été de grandes bénéficiaires du projet.

Notation de l'impact sur le genre : Significatif (S)

4. Conclusions, recommandations et enseignements

4.1 Conclusions

Dans son ensemble, le projet est un succès (surtout par rapport au budget disponible). Les actions de terrain ont été très appréciées par les communautés villageoises. On a pu constater des premiers changements de comportement des populations villageoises vis-à-vis de la gestion des aires protégées : actions de surveillance (lors de la mission de terrain, l'évaluateur a pu le constater), reboisement, lutte contre les feux de forêts. Sur l'un des sites pilotes, il n'y a plus eu de feu depuis le début du projet. On a aussi pu constater que les populations locales sont très bien sensibilisées et sont devenues un excellent relais.

La mise en place de vergers en bordure des AP semble aussi être une excellente idée mais il faudrait plus de temps pour en vérifier l'efficacité.

Enfin, la très bonne collaboration avec les projets en cours a permis au projet de pallier au manque de cofinancement.

Le projet est bien connu dans la région (malgré l'absence de chargé de communication). La grande force du projet aura été d'obtenir des résultats « visibles » et tangibles. On a aussi pu constater quelques articles de presses écrites et la création d'une page Facebook.

Pertinence - Le projet est pertinent et en adéquation avec les priorités nationales (et notamment la loi 055 de décentralisation), et avec les attentes au niveau local. Tous les témoignages sont unanimes sur le fait que le projet a comblé de nombreuses attentes et besoins pour les communautés villageoises. Le projet est donc jugé pertinent.

Cohérence - Le projet est cohérent au plan externe car, il cadre bien avec les politiques et stratégies en matière de gestion des forêts au Burkina Faso.

Durabilité - La durabilité du projet est probable au plan financier, socio-politique et socio-culturel, institutionnel, environnemental.

Genre - Le projet a plutôt bien intégré le genre et notamment dans l'appui aux groupements.

Impact. Des effets concrets découlant de la mise en œuvre du projet ont été enregistrés et notamment pour les communautés villageoises ayant bénéficiées du soutien du projet.

4.2. Recommandations

L'évaluation s'est tenue à six mois de la fin officielle du projet, il reste donc encore un peu de temps pour finaliser quelques actions qui permettrait au projet d'atteindre ses objectifs.

- Le soutien aux groupements

Bien que la plupart des groupements reconnaissent les avantages et l'utilité du projet, il faudra tout de même veiller à ce que l'ensemble du matériel ayant été fournis fonctionne et soit installé. De plus, dans

certain cas, il faudra peut-être renouveler les formations. Si en fin de projet, l'ensemble des groupements disposent de matériel opérationnel, il est fortement probable que ces derniers seront pérennes.

- **Les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG)**

Au moment de l'évaluation, l'ensemble des plans n'étaient pas encore finalisés (voir tableau ci-dessous). Il faudra donc veiller à ce que cela soit le cas à la fin du projet. De plus, **il faut veiller à ce que les dispositions des chartes soient bien intégrées dans les plans de gestion.**

Tableau 17 : les plans de gestion

Nom de l'AP	Plan de gestion / Plan d'affaires	Partenaires
Parc National des Deux Balé	En cours, prévu avant la fin 2018	
Forêt classée de Tisse	Oui – PAG (2018/2022)	PIF
Forêt classée Oualou (ou « Ouro »)	Oui – PAG (2018/2022)	PIF
Forêt classée de Sa (ou « Say »)	En cours, prévu avant la fin 2018	
Forêt classée de Sourou	En cours, prévu avant la fin 2018	

- **Valoriser les acquis et bonnes pratiques du projet**

De nombreuses actions mises en œuvre auront été un succès, et notamment l'accompagnement auprès des communautés villageoises. Il serait utile de réfléchir à une capitalisation de ces actions et de leur réplication.

- **Évaluation finale**

Il faudrait peut-être prévoir une « seconde » évaluation finale (une fois le projet réellement achevé) pour vérifier certains points (les PAG, l'opérationnalité du matériel). Cette évaluation pourrait être conduite en parallèle de l'évaluation à mi-parcours du EBA/FEM

De plus, il faudra veiller à :

- Mettre en œuvre les plans de gestion et s'assurer de disposer du budget nécessaire. Les projets d'appui aux AP qui incluent le développement de plans de gestion doivent anticiper le financement de celui-ci par des activités de plaidoyer en cours de mise en œuvre ou idéalement dès la phase de conception en prévoyant des phases additionnelles de l'intervention. Dans tous les cas, ces plans de gestion sont systématiquement trop ambitieux et non financés dans leur globalité ; il est important en phase de formulation de ces plans d'établir avec les communautés des priorités

plutôt que des listes d'actions à financer. De plus, il est nécessaire de développer dès que possible un plan d'affaires pour la pérennisation des financements de l'ensemble des activités de l'AP.

- Poursuivre le travail sur le développement d'activités génératrices de revenus pour les communautés locales.
- Poursuivre le travail de surveillance, et notamment les formations, l'équipement des agents, ainsi que le développement d'aménagements au sein des AP pour un contrôle effectif.

4.3. Enseignements

Le projet a su mettre en œuvre des actions concrètes – et visibles – sur le terrain.

Les meilleures pratiques

- Des actions concrètes et visibles

Le projet a permis de réaliser des actions concrètes et visibles au bénéfice des populations, qui se sont ainsi appropriées le projet et ont reconnues son utilité.

- L'appui aux communautés villageoises

L'appui aux communautés villageoises (groupements de femme, chasseurs, ...) est sans aucun doute la plus belle réussite de ce projet, et de plus, il est fort probable que la plupart des groupements soient pérennes. Comme mentionné par ailleurs, ces appuis ont permis :

- Baisse de la pénibilité
- Amélioration de la qualité
- Augmentation de la productivité
- Diversification de la production
- Augmentation du niveau de vie et scolarisation des enfants

Ces appuis ont aussi eu un impact sur la gestion des aires protégées et des zones tampons : protection des ressources naturelles, entretiens, lutte contre le feu, reboisement d'espèces locales.

On peut aussi citer **la mise en place des ruches** qui a permis une production moins contraignante et modernisée. De plus, les bénéficiaires entretiennent désormais mieux les forêts dans lesquelles se trouvent les ruches afin de lutter contre les feux de forêts (sur l'un des sites pilotes, il n'y a plus eu de feu depuis 2012).

La mise en place des vergers en bordures des aires protégées dans les zones tampons semblent être une très bonne idée mais il faudra plus de temps pour en mesurer l'impact réel.

- Les partenariats

L'autre point fort du projet a été de bien collaborer avec les autres projets de la région – et de créer des synergies - afin de mener des actions conjointes : reboisement, rédaction des plans de gestion ou encore renforcement des capacités. Ainsi, de nombreuses activités du projet ont pu être mises en œuvre grâce à

ces collaborations. On peut aussi citer les dons de terrains par les communes ou encore la construction de bâtiments par les groupements.

- Le **renforcement de groupements existants qui avaient déjà bénéficiés d'un soutien du PNUD.**

Les points négatifs

- **La taille de l'équipe de gestion du projet et l'instabilité du personnel**

On peut regretter une équipe de projet très réduite et notamment l'absence d'un spécialiste en communication, ce qui aurait permis de valoriser les résultats du projet. De plus, l'instabilité du personnel et le fait que les premiers coordonnateurs n'étaient pas à temps plein auront été un problème tout au long du projet, et un frein à une bonne dynamique.

- **Les chartes foncières**

Beaucoup d'effort et d'argent ont été investi dans l'élaboration des chartes foncières qui restent des outils très théoriques et sans valeur juridique. De plus, du fait que ces documents ne seront pas vulgarisés et traduits, on peut douter de leur utilisation par les communautés locales. Enfin, et ce dans le cas du Parc National des Deux Balé, le document (la charte) deviendra caduque dès sa reconnaissance légale. Cependant, les communautés locales auront tout de même été sensibilisées à l'importance des ressources naturelles et de leur gestion lors des nombreuses consultations pour l'élaboration des chartes. Ainsi, les collectivités pourront utiliser ces textes comme outils de gestion des forêts communales et villageoises. Elles pourront aussi permettre de faciliter la rédaction des plans de gestion en cours de réalisation ou encore servir de documents de plaidoyer et de soutien pour les plans de développement communaux ou le programme régional de développement (PRD).

- **Plans de développement communaux (PCD)**

Les communes ne sont pas forcément assez formées à la planification et notamment à l'intégration de la biodiversité et des aires protégées. L'un des moyens d'intégrer ces notions aurait été les Plans de développement communaux (PCD). Il aurait fallu faire un plaidoyer auprès du comité *ad hoc* pour intégrer l'environnement / AP. A noter que ce travail se poursuivra dans le cadre du projet EBA/FEM, dans les zones couvertes par ce-dernier.

- **La mobilité du personnel affecté au projet**

Une trop forte mobilité du personnel affecté au projet a été un frein à une bonne dynamique. De plus, au début du projet, le coordonnateur n'était pas à temps plein sur le projet.

Le matériel

La plupart des groupements ont été confrontés au même problème : du matériel parfois défectueux (et non adapté à leur besoin), un laps de temps beaucoup trop long entre la réception du matériel et son installation (plus de six mois dans certains cas), et des formations tardives. Il aurait fallu privilégier un prestataire unique pour à la fois, livrer et installer le matériel et former les communautés. A la suite de l'évaluation, l'équipe du PNUD a effectué une mission de terrain afin de résoudre ces problèmes. Des

dispositions ont déjà été prises pour corriger toutes les difficultés/insuffisances relevées par l'évaluateur et présentées lors de la réunion de restitution. L'ensemble des problèmes sera réglé avant la fin du projet (décembre 2018).

Une **évaluation à mi-parcours** aurait aussi été utile.

5. Annexes

Annexe 1 - Itinéraire, liste des personnes interrogées

Nom, prénoms, titre	Objet de la rencontre
04/06/2018 (Ouagadougou)	
Arrivée et installation du consultant <i>Palace Hôtel</i>	
<i>Nuit à Ouagadougou</i>	
05/06/2018 (Ouagadougou)	
Mme Clarisse Coulibaly, Chargée de programme, PNUD	Séance de travail <i>Bureaux du PNUD</i>
Mathurin Sanon	Préparation de la mission de terrain
Mr Corneille Agossou, Directeur Pays, PNUD	Visite de courtoisie Bureaux du PNUD
<i>Nuit à Ouagadougou</i>	
06/06/2018 (Ouagadougou)	
Mr Sibidou Sina, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Visite de courtoisie et échanges <i>Note : président du comité de pilotage</i>
Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Rencontre d'échanges avec le personnel <i>Note : 3 missions d'évaluation du projet ont été conduites</i>
Mr Paul Djiguemde, Directeur Général des Eaux et Forêts	Visite de courtoisie et échanges <i>Note : Directeur National du Projet</i>
Gnibi Mien, Chef de zone de Tchériba	Séance de travail
Justin Somda, ancien chef de zone de Boromo	Séance de travail
Réunion avec 2 Anciens coordonnateurs : ✓ Mathurin Sanon (1 ^{er} coordonnateur) ✓ Amadé Ouedraogo (3 ^{ème} coordonnateur)	Rencontre d'échanges
<i>Voyage Ouagadougou-Dédougou</i>	
<i>Nuit à Dégoudou</i>	
07/06/2018 (Dédougou)	
David Saba, Directeur Régional de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Visite de courtoisie
Sié Edgar Sou, Gouverneur de la Région de la Boucle du Mouhoun	Visite de courtoisie
Brama Ouattara	Séance de travail avec le coordonnateur
J. Y. Lassana Traore, Chef d'antenne du projet EBA-FEM	Rencontre d'échange
Julien Sawadogo, Directeur Provincial de l'Environnement de l'Economie verte et du Changement Climatique	Rencontre d'échange
Brama Ouattara	Séance de travail avec le coordonnateur

<i>Nuit à Dédougou</i>	
08/06/2018 (Gassan)	
Déplacement Dédougou-Gassan	
Mairie de Gassan (Karim Toe)	Visite de courtoisie
Chefs de zone de Gassan (ATIIOU Achille KAMBIRE Gnindjouté)	Séance de travail avec le chef de service départemental de l'environnement de Gassan et visite des unités de transformation de produits forestiers non ligneux
Union Ben Nafa Ka Bo de Soro	Séance de travail avec les membres de l'union
Union Hère Sira de Gassan	Séance de travail avec les membres de l'union
Retour à Dédougou et nuit à Dédougou	
<i>Nuit à Dédougou</i>	
09/06/2018 (Dédougou)	
Séance de travail avec le coordonnateur et le gestionnaire du projet	
<i>Nuit à Dédougou</i>	
10/06/2018 (Dédougou)	
Réunion informelle à l'hôtel avec le coordonnateur et le gestionnaire du projet	
<i>Nuit à Dédougou</i>	
11/06/2018 (Site de Tchériba)	
Départ pour Tchériba	
Maire de Tchériba (BAKO B. Michel)	Visite de courtoisie
Service Départemental de l'Environnement de Tchériba	Visite de courtoisie et des reboisements
Groupe Sanenewadre de Bissandérou	Séance de travail avec les membres du groupements et visite des équipements du groupements
Groupe Benkadi de Tchériba	Séance de travail avec les membres du groupements et visite de leur unité
Groupe des apiculteurs ETIABI Boulé	Séance de travail avec les membres du groupements
Retour à Dédougou	
<i>Nuit à Dédougou</i>	
12/06/2018 (Boromo)	
Départ pour Sibi-Boromo	
Groupe des Chasseurs et tradipraticiens de Sibi (Siénon Damoue) de Sibi	Séance de travail avec les membres du groupement et visite de leur verger écologique
Bernard Bingo Directeur Provincial de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Visite de courtoisie
Association des veuves solidaires de Boromo	Séance de travail et visite des équipements de l'Association des veuves solidaires de Boromo
<i>Nuit à Fara</i>	
13/06/2018 (Fara/Dakaye)	
Visite du groupement Walanouyé Bo de Dakaye/Fara	Rencontre de travail et visite des équipements
<i>Fara/Dakaye - Boromo</i>	
Débriefing avec l'Unité de Gestion du Projet	
<i>Boroma - Ouagadougou</i>	
<i>Nuit à Ouagadougou</i>	
14/06/2018 (Ouagadougou)	
SG, DGEF Mr Sibidou Sina, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique Mr Paul Djiguemdé, Directeur Général des Eaux et Forêts	Débriefing de fin de mission
Mme Clarisse Coulibaly, Chargée de programme, PNUD	Débriefing de fin de mission avec le PNUD

Mr Corneille Agossou, Directeur Pays, PNUD Mathurin Sanon	
<i>Nuit à Ouagadougou</i>	
15/06/2018 (Ouagadougou)	
Jour férié non prévu initialement	
<i>Nuit à Ouagadougou</i>	
16/06/2018 (Ouagadougou)	
Fin de mission	

Annexe 2 - Liste des documents examinés

Documents relatifs au projet

- Project identification form (PIF), Second Resubmission (now as MSP), March 2010
- Document de projet (PRODOC) : Gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso
- Actes de l'atelier de lancement officiel et technique (Dédougou), février 2014
- 2014 - Project Implementation Review (PIR) of PIMS 4298 (Protected Area Buffer Zone Management in Burkina Faso)
- 2015 - Project Implementation Review (PIR) of PIMS 4298 (Protected Area Buffer Zone Management in Burkina Faso)
- 2016 - Project Implementation Review (PIR) of PIMS 4298 (Protected Area Buffer Zone Management in Burkina Faso)
- 2017 - Project Implementation Review (PIR) of PIMS 4298 (Burkina Faso PA Buffer Zone Management)
- Tracking Tool for Biodiversity Projects in GEF-3, GEF-4, and GEF-5 (March, 2010)
- Rapport annuel d'activités 2014, Décembre 2014
- Rapport annuel d'activités 2015 du projet « gestion des zones tampons d'aires protégées, Décembre 2015
- Rapport d'activités annuel 2016 du Projet « Gestion de Zones Tampons d'Aires Protégées au Burkina Faso », décembre 2016
- Rapport d'activités annuel 2016 du Projet « Gestion de Zones Tampons d'Aires Protégées au Burkina Faso », décembre 2017

Comités de Pilotage

- Compte-rendu de la première session ordinaire du comité de pilotage du projet de gestion de zones tampons au Burkina Faso (17/12/2015)
- Compte-rendu de la première session ordinaire du comité de pilotage du projet gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso (4/7/2016)
- Compte-rendu de la deuxième session ordinaire du comité de pilotage du projet gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso (21/12/2016)
- Compte-rendu de la deuxième session ordinaire du comité de pilotage du projet gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso (4/12/2017)

Inventaires

- Rapport des inventaires pedestres de la faune mammalienne diurne dans les forêts classées de : Oualou, Sâ, Sourou et Tissé.
- Plantes sollicitées par les communautés mais rares dans les zones tampons des forêts classées de Tissé, de Oualou, de Sâ, du Sourou et du Parc national des Deux Balés.
- Conservation ou réintroduction d'espèces végétales disparues, rares ou menacées des zones tampons de la région de la Boucle du Mouhoun.

- Rapport de la cartographie de l'occupation des terres des 4 aires protégées du projet gestion des zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso : Situation de référence.
- Résultats de l'inventaire forestier du Parc des Deux Balé, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.
- Résultats de l'inventaire forestier des forêts classées de Sâ, du Sourou, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.
- Rapport d'inventaire de faune réalisé du 23 au 27 février 2012 dans les Forêts classées des Deux Balé et de Dibon.
- Rapport d'étude sur l'état des lieux de la faune ichtyologique des barrages de Lery et du petit Balé dans les provinces du Nayala et des bale (région de la Boucle du Mouhoun).
- Résultats de l'inventaire forestier du Parc National des Deux Balé, de la zone tampon et propositions d'axes d'interventions sylvicoles.

Chartes foncières

- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées des Deux Balé et de Dibon et leurs zones tampons respectives
- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées de Tisse et Oualou et leurs zones tampons respectives.
- Projet de charte foncière locale pour la gestion et l'utilisation des forêts classées de Sâ, Sourou et leurs zones tampons respectives
- Élaboration des textes réglementaires locaux de cogestion des ressources naturelles des forêts classées de tisse, Oualou, Sa-Sourou et du Parc National des deux Balé et leurs zones tampons respectives.

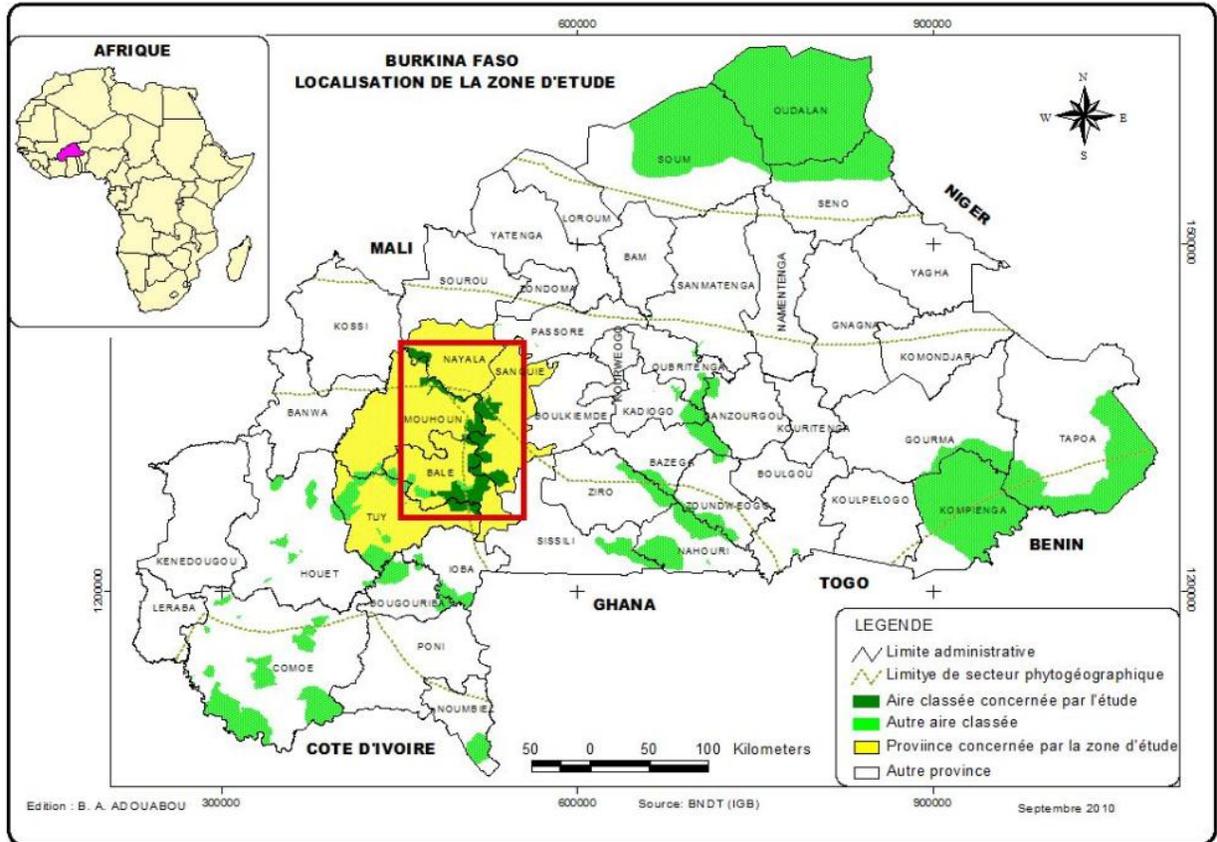
Documents relatifs à l'équipement des groupements

- Situation des besoins de l'union Benkadi des femmes de Gassan et Hère Sira de Soro
- Situation des besoins des groupements de Dakaye
- Situation des besoins de l'Association des Veuves Solidaires de Boromo
- Situation des besoins des groupements de Bissanderou et Tcheriba
- Acquisition de matériels divers dans le cadre du projet Zones tampons

Évaluation

- Procès-verbal d'évaluation de performances de projet/programme (10/05/2015)
- Procès-verbal d'évaluation de performances de projet/programme (12/07/2017)
- Rapport de la mission de suivi et d'appui-conseil projet « gestion de zones tampons d'aires protégées au Burkina Faso »

Annexe 3 – Aires protégées du Burkina Faso et zone du projet (rectangle rouge)



Annexe 4 – Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs des domaines focaux du FEM et de la CDB et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, et national en ce qui concerne la protection de la biodiversité dans au sein des aires protégées et des zones tampons ?				
Le projet est-il pertinent par rapport aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et aux autres objectifs des conventions internationales ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet sert-il les objectifs de la CDB ? • Le projet soutient-il d'autres conventions internationales, telles que la Convention des Carpates et la CCNUCC ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités et les domaines de travail de la CNUDB sont intégrés dans la conception du projet • Le niveau de mise en œuvre de la CDB au Burkina Faso et la contribution du projet • Les priorités et les domaines de travail des autres conventions intégrés dans la conception du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Les politiques et les stratégies nationales en vue de la mise en œuvre de la CDB, d'autres conventions internationales, et plus généralement, celles relatives à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses des documents • Entretiens avec l'équipe chargée du projet, le PNUD et d'autres partenaires
Le projet est-il pertinent par rapport au domaine focal de la biodiversité du FEM ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet soutient-il le domaine focal de la biodiversité et les priorités stratégiques du FEM ? 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un rapport manifeste entre les objectifs du projet et le domaine focal de la biodiversité du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Stratégies et descriptifs des domaines focaux du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses des documents • Site Web du FEM • Entretiens avec le PNUD et l'équipe chargée du projet
Le projet est-il pertinent par rapport aux objectifs environnementaux et de développement durable du Burkina Faso ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet soutient-il les objectifs environnementaux et de développement durable du pays ? • Le projet est-il piloté par le pays ? • Quel était le niveau de participation des parties prenantes dans la conception du projet ? • Quel était le niveau d'appropriation par les 	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle le projet sert les objectifs nationaux en matière d'environnement • Le niveau de cohérence entre le projet et les priorités, les politiques et les stratégies nationales • L'appréciation des parties prenantes nationales relative à l'adéquation de la conception et de la mise en œuvre du projet avec les 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Les stratégies et politiques nationales • Principaux partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses des documents • Entretiens avec le PNUD et les partenaires du projet

	<p>parties prenantes dans la mise en œuvre ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet tient-il suffisamment compte des réalités nationales, tant en termes de cadre institutionnel que politique, par rapport à sa conception et sa mise en œuvre ? 	<p>réalités nationales et aux capacités existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Le niveau de participation des fonctionnaires et des autres partenaires dans le processus de conception du projet La cohérence entre les besoins exprimés par les parties prenantes nationales et les critères du PNUD-FEM 		
<p>Le projet répond-il aux besoins des bénéficiaires ciblés aux niveaux local et régional ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des parties prenantes concernées ? La mise en œuvre du projet a-t-elle vu la participation de toutes les parties prenantes concernées ? Les bénéficiaires et les parties prenantes locaux ont-ils été suffisamment impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> La solidité du lien entre les résultats attendus du projet et les besoins des parties prenantes concernées Le niveau de participation et d'inclusion des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires du projet et parties concernées Évaluation des besoins Descriptifs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du document Entretiens avec les parties prenantes concernées
<p>Le projet présente-t-il une cohérence interne au niveau de sa conception ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des liens logiques entre les résultats attendus du projet (cadre logique) et la conception du projet (en termes de composantes du projet, de choix de partenaires, de structure, de mécanisme de livraison, de champ d'application, de budget, d'utilisation des ressources, etc.) ? La durée du projet était-elle suffisante pour atteindre les résultats du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau de cohérence entre les résultats attendus du projet et la logique interne de sa conception Le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Programme et descriptifs du projet Principales parties prenantes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du document Principaux entretiens

Dans quelle mesure le projet est-il pertinent par rapport aux activités financées par d'autres donateurs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités et les objectifs financés par le FEM ne sont-ils pas soutenus par d'autres donateurs ? • Dans quelle mesure les fonds du FEM aident-ils à combler les lacunes (ou à donner des impulsions supplémentaires) nécessaires, mais qui ne sont pas prises en compte par d'autres donateurs ? • Existe-t-il une coordination et une complémentarité entre les donateurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de cohérence et de complémentarité du programme par rapport aux programmes des autres donateurs, tant au niveau national que régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs des activités financées par d'autres donateurs • Les représentants des autres donateurs • Descriptifs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses des documents • Entretiens avec les partenaires du projet et les parties prenantes concernées
Le projet apporte-t-il des enseignements et des expériences pertinents pour d'autres projets similaires à l'avenir ?	L'expérience du projet a-t-elle engendré des enseignements pertinents pour d'autres projets futurs visant à atteindre des objectifs similaires ?		Données recueillies au cours de l'évaluation	Analyse des données
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont été/seront atteints ?				
Les résultats escomptés et les objectifs relatifs au projet ont-ils été atteints de façon efficace ?	<p>Les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints de façon efficace ?</p> <p>Effet 1 – Un cadre de gouvernance pour l'incorporation de la conservation aux processus de décentralisation du Burkina Faso a été établi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe des textes normatifs adéquats concernant la réglementation et la mise en œuvre de dispositions participatives pour la gestion de ressources forestières et d'aires protégées, "l'adéquation" de ces textes devant être appréciée indépendamment 	Voir les indicateurs du cadre des résultats et du cadre logique du descriptif de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • PNUD, équipe chargée du projet et parties prenantes concernées • Données figurant dans les rapports de projet annuels et trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe chargée du projet • Entretiens avec les parties prenantes concernées

	<p>à l'occasion d'évaluations du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'accords de coopération technique et financière visant à renforcer et à promouvoir les capacités locales, facilitées par le projet, à gérer la biodiversité - Amélioration, par rapport à la situation de départ, des scores sur la carte de pointage du PNUD des capacités de gestion d'aires protégées <p>Effet 2 - La gestion effective d'aires protégées communautaires est démontrée dans des sites pilotes sur le corridor protégé de la Boucle du Mouhoun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleurs scores sur l'outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées (METT) du FEM 4 pour les 5 AP pilotes dans la Boucle du Mouhoun (4 forêts classées et 1 parc national) - Des plans de gestion et des plans d'affaires d'AP ont été élaborés pour les sites pilotes dans la Boucle du Mouhoun - La perception qui prévaut parmi les communautés 			
--	---	--	--	--

	quant à l'importance pour leurs moyens de subsistance d'une bonne intendance des ressources biologiques sur les sites pilotes du corridor protégé de la Boucle du Mouhoun, cette perception étant mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du « <i>changement le plus significatif</i> » (MSC)			
Comment les risques et l'atténuation des risques ont-ils été gérés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques avaient été bien identifiés ? • Nouveau(x) risque(s) ? • Dans quelle mesure les risques, les hypothèses et les facteurs d'impact sont-ils gérés ? • Quelle a été la qualité des stratégies d'atténuation des risques élaborées ? Ont-elles été suffisantes ? • Existe-t-il des stratégies d'atténuation des risques claires associées à la durabilité à long terme du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Exhaustivité de l'identification des risques et des hypothèses lors de la planification et de l'élaboration du projet • Qualité des systèmes d'information existants en place pour identifier les risques émergents et d'autres problèmes • Qualité de stratégies d'atténuation des risques élaborées et suivies 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet PNUD, équipe chargée du projet et parties prenantes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Principaux entretiens
Quels enseignements peut-on tirer en ce qui concerne l'efficacité pour d'autres projets semblables à l'avenir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles leçons sont à tirer en ce qui concerne l'atteinte des résultats ? • Quelles modifications auraient pu être apportées (le cas échéant) à l'élaboration du projet afin d'améliorer l'atteinte des résultats escomptés du projet ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Données recueillies au cours de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données
Effizienz : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?				

<p>Le soutien au projet a-t-il été fourni de manière efficace ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion adaptative a-t-elle été utilisée ou s'est-elle avérée nécessaire pour assurer une utilisation efficace des ressources ? • Le cadre logique du projet, les plans de travail et les modifications éventuelles qui leur ont été apportées ont-ils été utilisés comme outils de gestion durant la mise en œuvre ? • Les systèmes comptables et financiers en place étaient-ils appropriés à la gestion du projet et ont-ils produit des renseignements financiers exacts et opportuns ? • Les rapports sur l'état d'avancement ont-ils été produits avec précision, en temps opportun et ont-ils satisfait aux exigences de déclaration, notamment aux changements de gestion adaptative ? • La collecte de fonds (cofinancement) s'est-elle déroulée comme prévu ? • Les ressources financières ont-elles été utilisées efficacement ? Les ressources financières auraient-elles pu être utilisées plus efficacement ? • Les achats ont-ils été effectués de façon à utiliser efficacement les ressources du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et qualité des rapports financiers et des rapports sur l'état d'avancement • Caractère opportun et adéquat des rapports fournis • Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles • Comparaison des fonds prévus et des fonds réellement utilisés • Adéquation des choix relatifs au projet compte tenu du contexte, de l'infrastructure et des coûts • Qualité des rapports de gestion basée sur les résultats (rapports sur l'état d'avancement, suivi et évaluation) • Modifications apportées à la stratégie d'élaboration/ de mise en œuvre du projet (c.-à-d. restructuration) en cas de besoin pour améliorer l'efficacité du projet • Coûts associés au mécanisme d'exécution et à la structure de gestion par rapport aux autres solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet PNUD • L'équipe de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Principaux entretiens
---	--	---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la gestion basée sur les résultats a-t-elle été utilisée lors de la mise en œuvre du projet ? 			
Quel est le niveau d'efficacité des accords de partenariat pour le projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les partenariats/ liens entre les institutions/ organismes ont été encouragés et soutenus ? • Quels partenariats/liens ont été facilités ? Lesquels peuvent être considérés comme durables ? • Quel a été le niveau d'efficacité des accords de coopération et de collaboration ? • Quelles méthodes ont donné de bons ou de mauvais résultats et pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités spécifiques menées pour soutenir la conclusion d'accords de coopération entre les partenaires • Exemples de partenariats soutenus • Éléments probants indiquant que les partenariats/liens particuliers perdureront • Types/qualité des modes de coopération utilisés entre partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Partenaires du projet et parties prenantes concernées • Accord de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Principaux entretiens
Les capacités locales ont-elles été utilisées efficacement lors de la mise en œuvre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Un bon équilibre a-t-il été trouvé entre l'utilisation de l'expertise internationale et des capacités locales ? • Les capacités locales ont-elles été prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet ? • Y a-t-il eu une collaboration efficace entre les institutions chargées de la mise en œuvre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion du travail d'expertise des experts internationaux utilisé par rapport au travail des experts nationaux • Nombre/qualité des analyses effectuées pour évaluer le potentiel des capacités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet PNUD • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Principaux entretiens
Quels enseignements peut-on tirer en ce qui concerne l'efficacité pour d'autres projets semblables à l'avenir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles leçons peuvent être tirées du projet en matière d'efficacité ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Données recueillies au cours de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données

	<ul style="list-style-type: none"> • Comment la mise en œuvre du projet aurait-elle pu être plus efficace ? • Quelles modifications auraient pu être apportées (le cas échéant) au projet afin d'améliorer son efficacité ? 			
Résultats : quels sont les résultats réels actuels et potentiels à long terme visés par le projet ?				
Dans quelle mesure le projet est-il efficace dans la réalisation de ses objectifs à long terme ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a atteint son but : incorporer les aires protégées, en tant qu'outils essentiels pour la conservation de la biodiversité, aux processus de décentralisation du Burkina Faso en opérationnalisant des aires protégées sous gestion communautaire, y compris des forêts classées et leurs zones tampons. • La biodiversité d'importance mondiale de la zone cible est protégée ? • Des résultats imprévus obtenus, ou les facteurs qui y ont contribué sont-ils attribuables au projet ? • Quels ont été les principaux obstacles ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 parc national et 4 forêts classées et leurs zones tampons, couvrant environ 160 000 hectares, font l'objet d'une cogestion communautaire (recourant à de modèles d'intendance des AP) reconnue par l'État. • Plus de 20 comités d'aménagement forestier à base communautaire sont établis et travaillent dans les zones tampons et des aires protégées • Plus de 50 éléphants dans le parc Deux Balé et le maintien de l'effectif des troupeaux migrants le long du Mouhoun 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Principales parties prenantes • Données de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents • Réunions avec le PNUD, l'équipe chargée du projet et les partenaires de projet • Entretiens avec les bénéficiaires et les autres parties prenantes
Quels sont les impacts ou les impacts probables du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'environnement local • Sur le bien-être économique • Sur les autres questions socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des exemples précis des impacts sur les espèces, l'écosystème 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Principales parties prenantes • Données de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données • Entretiens avec les principales parties prenantes
Orientations futures des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet peut-il tabler sur ses réussites et tirer des leçons 		<ul style="list-style-type: none"> • Données recueillies au cours de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données

	de ses faiblesses afin d'optimiser l'impact potentiel des initiatives actuelles et à venir ?			
Durabilité : les conditions sont-elles réunies pour assurer la durabilité des avantages et des résultats relatifs au projet ?				
Les problèmes liés à la durabilité sont-ils suffisamment intégrés dans le cadre de la conception du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes liés à la durabilité ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve/qualité de la stratégie de durabilité et des mesures prises pour assurer la durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Le personnel du PNUD et du projet et les partenaires de projet • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Entretiens
Viabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet tient-il suffisamment compte des questions liées à la viabilité financière et économique ? • Comment seront financées les actions qui nécessitent un financement ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau et source du soutien financier futur devant être accordé aux activités pertinentes après l'achèvement du projet • Preuve de l'engagement des partenaires internationaux, gouvernements et autres parties prenantes à soutenir financièrement les futures activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Le personnel du PNUD et du projet et les partenaires de projet • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Entretiens
Viabilité institutionnelle et de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des efforts déployés lors de la période de mise en œuvre du projet ont-ils été bien assimilés par les organisations et leurs systèmes et procédures internes ? • Existe-t-il des preuves indiquant que les partenaires du projet poursuivront leurs activités au-delà du soutien au projet ? • Quel est le niveau d'appropriation locale des initiatives et des résultats ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau auquel les activités et les résultats du projet ont été pris en charge par les homologues, institutions, ou organisations locaux • Niveau de soutien financier à être accordé par les acteurs locaux aux activités et secteurs pertinents après l'achèvement du projet • Efforts pour soutenir l'élaboration des lois et des politiques pertinentes • État d'exécution et capacité d'élaboration des lois • Preuves d'engagement à travers l'adoption des lois et 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Le personnel du PNUD et du projet et les partenaires de projet • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Entretiens

	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois, les politiques et les cadres pertinents ont-ils été pris en compte dans le projet afin d'évaluer la viabilité des principales initiatives et réformes ? • Quel est le niveau de l'engagement politique attribuable aux résultats du projet ? • Les politiques ou les pratiques en vigueur sont-elles à l'origine des incitations perverses qui affecteraient négativement les avantages à long terme ? 	l'allocation des ressources aux projets prioritaires		
Viabilité socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue-t-il aux éléments de construction clés de la viabilité socio-économique ? • Existe-t-il des incitations adéquates pour assurer les avantages environnementaux et économiques durables réalisés dans le cadre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple de contributions aux changements socio-économiques durables pour soutenir les stratégies et les objectifs nationaux de développement • Exemple de contributions aux changements socio-économiques durables pour soutenir les objectifs de la CDB et des autres conventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Le PNUD, le personnel et les partenaires du projet • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Examen des documents
Durabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des risques aux avantages environnementaux mis en place ou qui devraient se manifester ? • Existe-t-il des menaces environnementales qui n'ont pas été prises en compte dans le cadre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de menaces potentielles, telles que le développement des infrastructures • Évaluation des menaces non résolues ou émergentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Évaluations des menaces • Documents gouvernementaux ou autres documents publiés en externe • Le PNUD, le personnel et les partenaires du projet • Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Examen des documents

	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des menaces environnementales qui ont émergé au cours du projet ? • 			
Développement de la capacité individuelle, institutionnelle et systémique	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité mise en place au niveau régional, national et local est-elle suffisante pour assurer la durabilité des résultats atteints à ce jour ? • Les capacités connexes nécessaires à l'élaboration et l'exécution des lois étaient-elles mises en place ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments mis en place dans ces différentes fonctions de gestion, aux niveaux appropriés (régional, national et local) en termes de structures, stratégies, systèmes, compétences, incitations et interactions adéquats avec d'autres acteurs clés 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de projet • Le PNUD, le personnel et les partenaires du projet • Bénéficiaires • Évaluations de capacité disponibles, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Examen des documents
Réplication	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités et les résultats du projet ont-ils été reproduits à l'échelle nationale et/ou renforcés ? • La contribution du projet à la reproduction ou au renforcement a-t-elle été soumise à une promotion active ou passive ? • Les activités et les résultats du projet ont-ils été reproduits ou renforcés dans d'autres pays ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre/qualité des initiatives reproduites • Nombre/qualité des initiatives innovantes reproduites • Échelle de l'investissement supplémentaire déployé 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents du programme des autres donateurs • Bénéficiaires • Le PNUD, le personnel et les partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Entretiens
Obstacles à la durabilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux obstacles qui peuvent entraver la durabilité des efforts ? • L'un de ces obstacles a-t-il été abordé dans le cadre de la gestion du projet ? • Quelles sont les mesures possibles susceptibles de contribuer davantage à la durabilité des résultats obtenus à travers le projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles relatifs aux éléments de construction de la durabilité, tels que présentés ci-dessus • Changements récents pouvant engendrer de nouveaux obstacles au projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs et évaluations du projet • Bénéficiaires • Le PNUD, le personnel et les partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du document • Entretiens

<p>Orientations futures pour la durabilité et le rôle de catalyseur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les domaines/ententes relatifs au projet qui présentent le meilleur potentiel en termes de résultats durables à long terme ? • Quels sont les principaux défis et obstacles affectant la durabilité des résultats des initiatives de projet qui doivent être directement et rapidement abordés ? • Dans quelle mesure l'expérience et les bonnes pratiques de projet peuvent-elles influencer les stratégies de protection de la biodiversité et de la gestion des AP ? • Les institutions nationales de prise de décisions sont-elles prêtes à continuer d'améliorer leur stratégie en vue d'une protection de biodiversité efficace ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Données recueillies au cours de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données
---	---	--	--	---

Annexe 5 - Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation¹

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : Francis Staub

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à Londres le 3 janvier 2018

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Staub', is written over a light-colored rectangular background.

¹www.unevaluation.org/uneocodeofconduct

Annexe 6 : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par	
Bureau de pays PNUD	
Nom :	
Signature :	Date :
CRT du PNUD-FEM	
Nom :	
Signature :	Date :